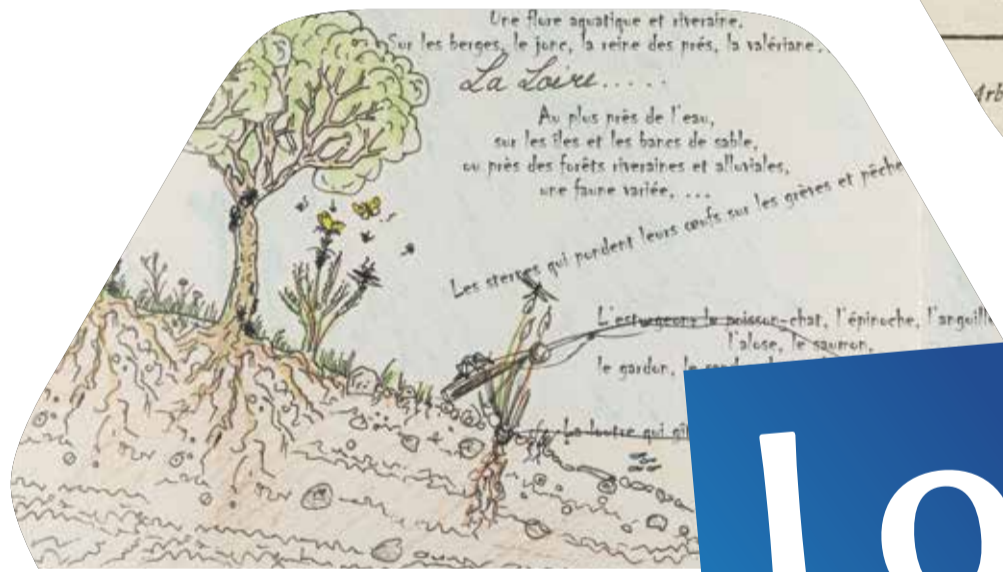




EXPOSITION

Papiers de vert

Une histoire de l'environnement et de sa protection dans le Loiret



ARCHIVES-LOIRET.FR

LOIRET.FR



Papiers de vert

Une histoire de l'environnement et de sa protection dans le Loiret



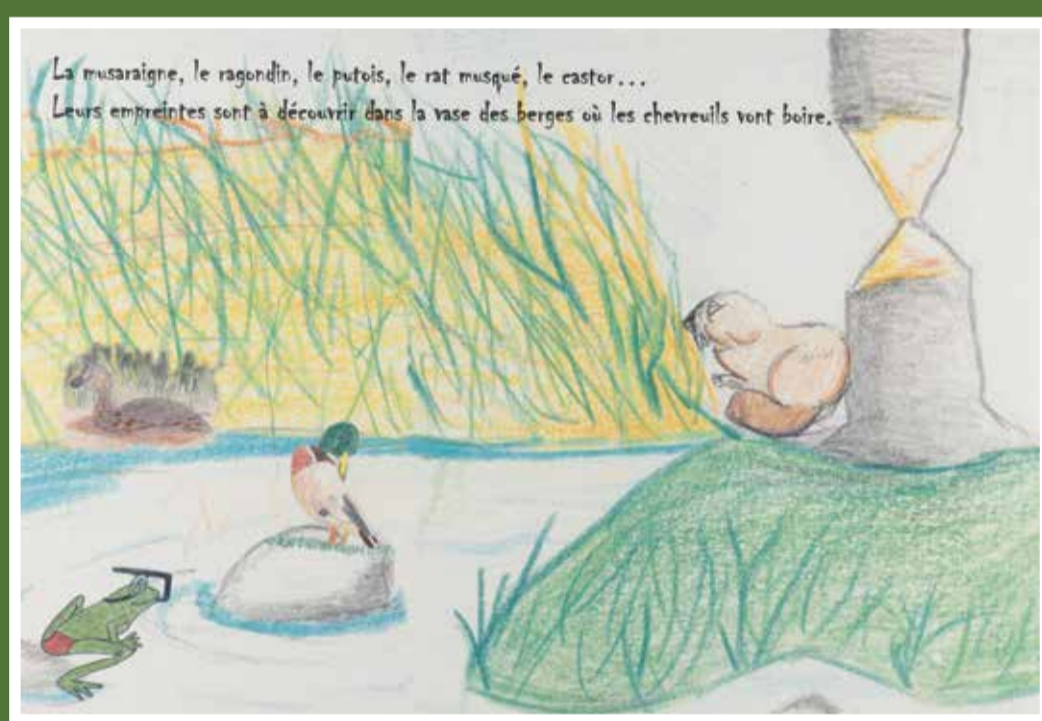
1 - Forêt de Charbonnières, Saint-Jean-de-Braye, 18 mars 2022, photo Franck Meunier.
(Arch. dép. du Loiret/F. Meunier, FRAD045_20220318_0027)



2 - La Pointe de Courpain (Réserve de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin), confluence du Loiret et de la Loire, 5 novembre 1996.
(Arch. dép. du Loiret, CLVUE 29988)

L'environnement est devenu une préoccupation majeure pour notre société. Les dégradations qu'il subit, le changement climatique, les politiques de protection, la transition vers un autre modèle socio-économique sont autant de thèmes qui suscitent des interrogations, pour ne pas dire des inquiétudes, auprès d'une population bousculée dans ses habitudes et ses certitudes.

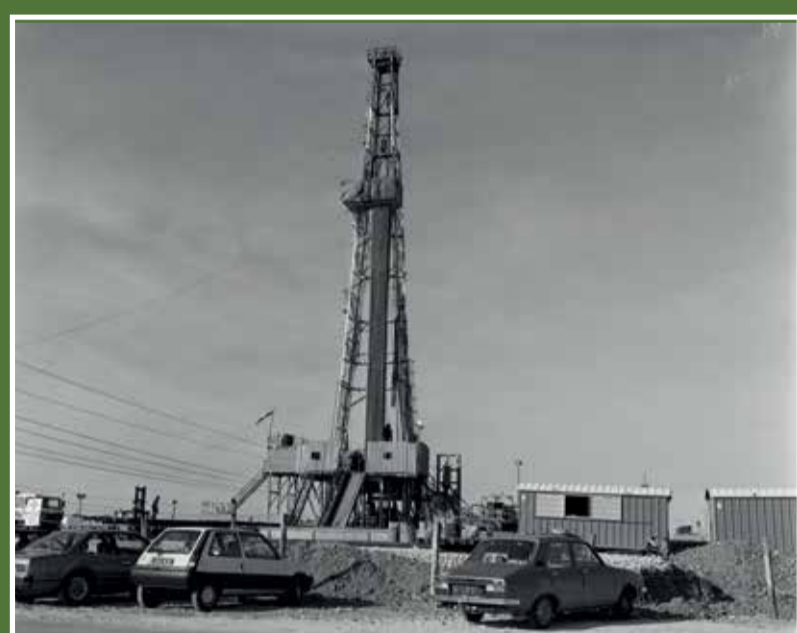
Les transformations environnementales ne connaissent pas de frontières ; elles se font sentir au niveau planétaire comme près de nous et provoquent des réactions à toutes les échelles, y compris l'échelle départementale. Il faut donc « penser global, agir local » pour protéger cet environnement, lieu des interactions entre les Loirétains et leur espace de vie.



3 - Brochure « Loire vivante », écrite et dessinée par les élèves du collège Anatole-Bailly d'Orléans, dans le cadre du festival de Loire, 2005.
(Arch. dép. du Loiret, 1449 W 187)

La grande richesse des fonds des Archives départementales du Loiret permet d'esquisser l'histoire de ces interactions dans notre département. Une sélection de documents atteste ainsi des événements survenus, de leur compréhension selon les époques et des différentes positions adoptées ou solutions mises en œuvre par les Loirétains. Les textes

les resituent dans les grandes problématiques environnementales, anciennes comme actuelles, et les nombreuses photographies proposent un cheminement dans le temps et l'espace du Loiret.



4 - Forage de pétrole, octobre 1981, région de Chuelles.
(Arch. dép. du Loiret, CLVUE 21585)



5 - Publicité pour un insecticide, livret d'accompagnement du 4^e rassemblement national des jeunes maraîchers, 16-18 février 1978.
(Arch. dép. du Loiret, 485 J 35)

Conception, recherches documentaires et rédaction : Sylvain Négrier
Recherches documentaires et relecture : Françoise Lemarié
Photographies et numérisation des documents (sauf mention contraire) : Franck Meunier
Conception graphique : Direction de la Communication et de l'Information du Conseil départemental du Loiret

6 - Vue générale de Lion-en-Sullias, au fond, la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, septembre 1980.
(Arch. dép. du Loiret, CLVUE 15520)

Les Archives départementales du Loiret remercient les ayants droit qui ont autorisé des reproductions de documents ainsi que messieurs Rémi Luglia (Société Nationale de Protection de la Nature) et Gilles Martínez (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour leurs conseils.

1.

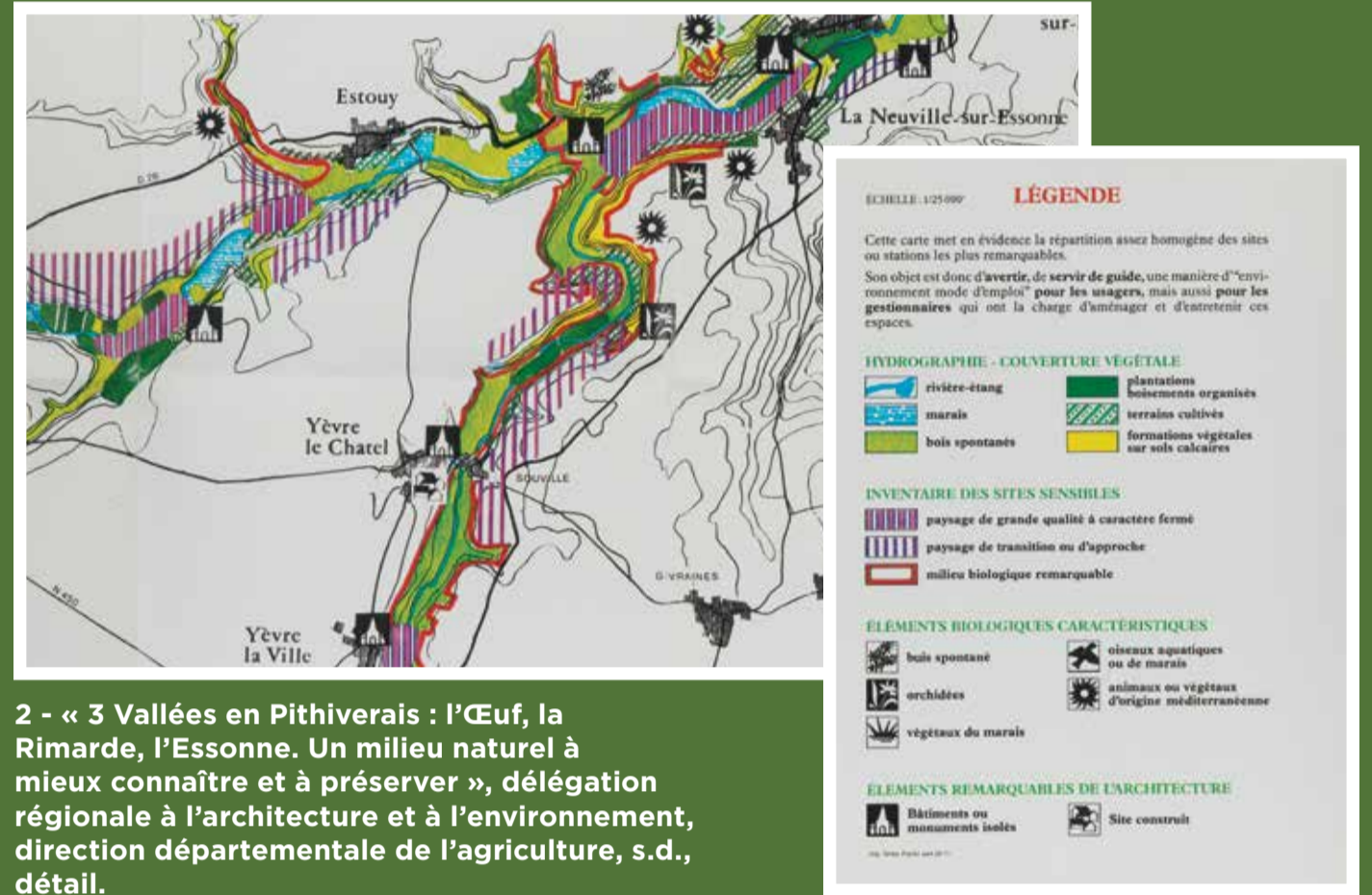
Pays et paysages du Loiret

Au fil des siècles, les êtres humains ont modifié l'environnement originel du Loiret par leurs activités, au point qu'il n'existe plus d'espaces réellement naturels dans notre département. Cependant, les caractéristiques du climat, du sol, de l'hydrographie, de la géologie s'observent encore dans ses paysages ainsi que dans les ressources disponibles pour les habitants.



1 - Carte des « Petites régions agricoles du Loiret », Département du Loiret, direction des risques majeurs et de l'environnement, avril 2015. Portail SIG du Département du Loiret

La Loire et sa vallée séparent le département en deux. Au sud on trouve la Sologne et les confins du Berry, avec des sols argileux et humides que des bois recouvrent en grande partie, et qui servent de réserves de chasse. Sur la rive droite du fleuve, au centre du Loiret, la forêt d'Orléans s'étend sur 35 000 hectares. La Beauce, au nord-ouest, et le Gâtinais, au nord-est, font la part belle à l'agriculture productiviste et aux paysages d'openfield.



2 - « 3 Vallées en Pithiverais : l'Œuf, la Rimarde, l'Essonne. Un milieu naturel à mieux connaître et à préserver », délégation régionale à l'architecture et à l'environnement, direction départementale de l'agriculture, s.d., détail. (Arch. dép. du Loiret, BR 14855)

Le savais-tu ?

L'openfield est un paysage caractérisé par des champs plats, réguliers et non entourés de haies, à l'inverse du bocage.

L'axe ligérien est tout autant un territoire de culture -avec en particulier des arbres fruitiers, de la vigne, des maraîchages- qu'une voie urbanisée avec sa succession de petites villes de Gien à Beaugency ainsi que, dominant l'ensemble, la métropole orléanaise. Montargis et, plus modestement, Pithiviers, complètent le réseau urbain loirétain.



3 - Étang du Bruel à Marcilly-en-Villette, 1962. (Arch. dép. du Loiret, CLVUE 176)



4 - Vue de Cernoy-en-Berry, juin 1980. (Arch. dép. du Loiret, CLVUE 14964)

L'exploitation de ces différents espaces a pu varier selon les époques. Les espaces forestiers se sont ainsi contractés ou étendus en fonction des besoins et des politiques menées à leur égard. Les activités portuaires, à l'origine des villes ligériennes, ont disparu depuis le milieu du XIX^e siècle, offrant désormais le fleuve au tourisme et aux loisirs. En revanche la vocation agricole du nord du département ne s'est jamais démentie, alors qu'ailleurs les champs ont pu être grignotés par l'étalement urbain.



5 - Forêt d'Orléans, depuis le belvédère des Caillettes à Nibelle, 18 avril 2022. Cliché Sylvain Négrier



6 - Vue aérienne de Barville-en-Gâtinais, octobre 1995. (Arch. dép. du Loiret, CLVUE 27106)

7 - Vue aérienne de Gien, septembre 1981. Vue aérienne de Gien, septembre 1981. (Arch. dép. du Loiret, CLVUE 17128)



2.

Un environnement aménagé

Les habitants du Loiret ont aménagé les milieux naturels au fil des siècles pour rendre leur territoire plus propice à son utilisation. Ainsi, les paysages sont marqués par différentes formes d’anthropisation, autrement dit de transformations durables sous l’effet des actions humaines.



2 - Vue aérienne de Cepoy avec le plan d’eau et le canal du Loing, 19 juillet 1999. (Arch. dép. du Loiret, CLVUE 32059)

L’artificialisation des sols et des paysages atteint un niveau très important dans les agglomérations. Il y a bien des lotissements qui essaient de reconstituer une forme de nature en entourant les maisons de petits jardins, mais ce sont des espaces récréatifs pour les habitants plus que des réserves de biodiversité. Ces espaces végétalisés ne compensent pas l’ensemble des infrastructures et zones d’activités qui accompagnent l’étalement urbain.



Le paysage rural, pourtant traditionnellement associé à l’idée de nature, le révèle de multiples façons. Les habitations, parfois cernées de haies protectrices, en sont le signe le plus visible, mais les champs, avec leurs formes géométriques adaptées à l’exploitation agricole, sont tout autant l’œuvre des humains. Même les espaces boisés n’ont plus rien à voir avec une quelconque forêt primitive puisque les essences sont choisies et plantées en fonction des besoins économiques.

Quant aux canaux qui parcourent le Loiret, ce sont bien des rivières artificielles, comme les levées de la Loire, des digues construites à partir du Moyen Âge pour se protéger des inondations.



3 - Levée à Saint-Benoît-sur-Loire, février 1975. (Arch. dép. du Loiret, CLVUE 10164)

4 - Lotissement, Orléans, 26 juin 2001. (Arch. dép. du Loiret, CLVUE 32484)

Attentives d’abord à l’esthétique générale des paysages, ensuite à l’impact environnemental des transformations des milieux, les autorités publiques montrent une volonté affirmée de ne pas tout laisser faire en adaptant le droit. Lois et réglementations locales encadrent sévèrement désormais les modifications paysagères, sans toutefois empêcher certains abus.

Le savais-tu ?

Le nombre de nouveaux logements individuels construits en France dépassait 250 000 par an au milieu des années 2000 avant de tomber autour de 150 000 depuis le milieu des années 2010. Cependant, les constructions de nouveaux habitats en périphéries des villes restent une des causes premières de l’érosion de la biodiversité.

L'AMENAGEMENT PAYSAGER

"Le milieu naturel modelé par des facteurs socio-économiques, devient paysage sous le regard de l'homme, lui-même modelé par des facteurs socio-culturels".

Telle est la définition du paysage qui a été adoptée par le groupe ad hoc "paysages naturels" du Comité Européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles du Conseil de l'Europe.

Vu ainsi - comme le produit du milieu naturel et des activités humaines - le paysage dépasse largement, tout en l'englobant, la définition offerte par les dictionnaires classiques: "partie d'un pays que la nature présente à l'oeil qui la regarde."

Pendant le vingtième siècle, la pratique législative et administrative concernant l'appréhension de la création des paysages par les activités humaines est passée par deux stades.

Dans un premier temps, les lois de 1913 et de 1930 ont instauré la protection des monuments historiques, naturels et des sites. Ainsi l'homme a explicitement manifesté la volonté de protéger certains lieux des risques de transformation ou de destruction. Les procédures correspondantes à cette volonté restent d'actualité pour la protection de lieux exceptionnels et circonscrits; mais hors de ceux-ci, l'évolution généralisée des paysages sur le territoire les rendent inadéquates.

Aussi, depuis quelques années, le législateur et les Pouvoirs Publics ont abordé un deuxième stade et, sous diverses formes, introduit l'obligation de se référer au paysage lorsqu'il est modifié par les aménagements et équipements menés par la Collectivité. Citons, par exemple, les textes législatifs et réglementaires concernant la protection de la nature, l'amélioration des essences forestières, l'extension des aides au reboisement, l'aménagement des carrières, les installations classées, la réforme de l'urbanisme et l'architecture.

Complétant l'action législative et réglementaire, l'Administration a, dans ce même temps, mis en place des organismes destinés à promouvoir l'assistance technique, la réflexion et l'action éducative dans le domaine de la transformation des paysages. C'est le cas de certains Centres d'Etude Technique de l'Equipement, de Centres Techniques du Génie Rural, des Eaux et Forêts, des Ateliers Régionaux des Sites et Paysages et du Centre National d'Etude et de Recherche du Paysage, lui-même.

Il est de la mission du Ministère chargé de l'environnement (MERU) de dresser un bilan régulier de l'action entreprise par les différentes administrations dans le domaine du paysage, en procédant, notamment, à la présente enquête, qui donnera lieu à publication.

5 - « Aménagement des paysages », enquête sur la place des préoccupations relatives au paysage dans l’action administrative, circulaire du Ministère de la Culture et de l’Environnement, 1977. (Arch. dép. du Loiret, 1026 W 74381a)

1 - Carte de « L’occupation des sols dans le Loiret », Département du Loiret, janvier 2022. Portail SIG du Département du Loiret

L'occupation des sols dans le Loiret



- Cantons
- Territoires artificialisés
- Territoires agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels
- Zones humides
- Surfaces en eau



3.

Prélever des ressources

Avant le Néolithique, les populations de chasseurs-cueilleurs se contentent de prélever dans la nature de quoi satisfaire leurs besoins : plantes, fruits, animaux. Ces formes les plus anciennes de prélèvement sont néanmoins devenues minoritaires. La chasse, privilège seigneurial avant la Révolution française, est une activité toujours pratiquée mais davantage comme loisir que comme nécessité nourricière.

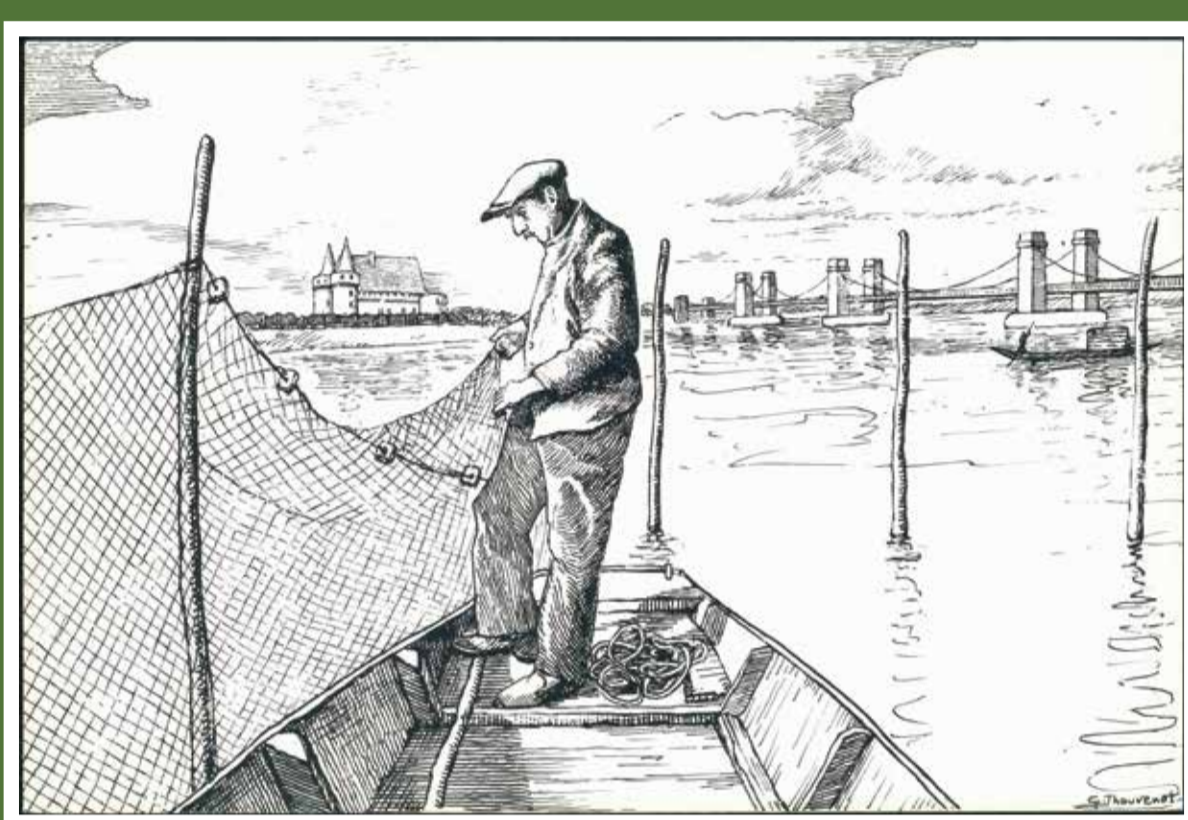
La pêche, dans les étangs ou les rivières, a connu la même évolution. La cueillette dans les espaces naturels est aujourd'hui marginale, à quelques exceptions près comme celle des champignons.



1 - Scène de chasse, bas-relief de la tour-porche de l'abbaye Saint-Benoît-sur-Loire, XI^e siècle.
Cl. Sylvain Négrier.



3 - « La cueillette », Meung-sur-Loire, carte postale, [années 1898-1940].
(Arch. dép. du Loiret, 11 FI 3126)

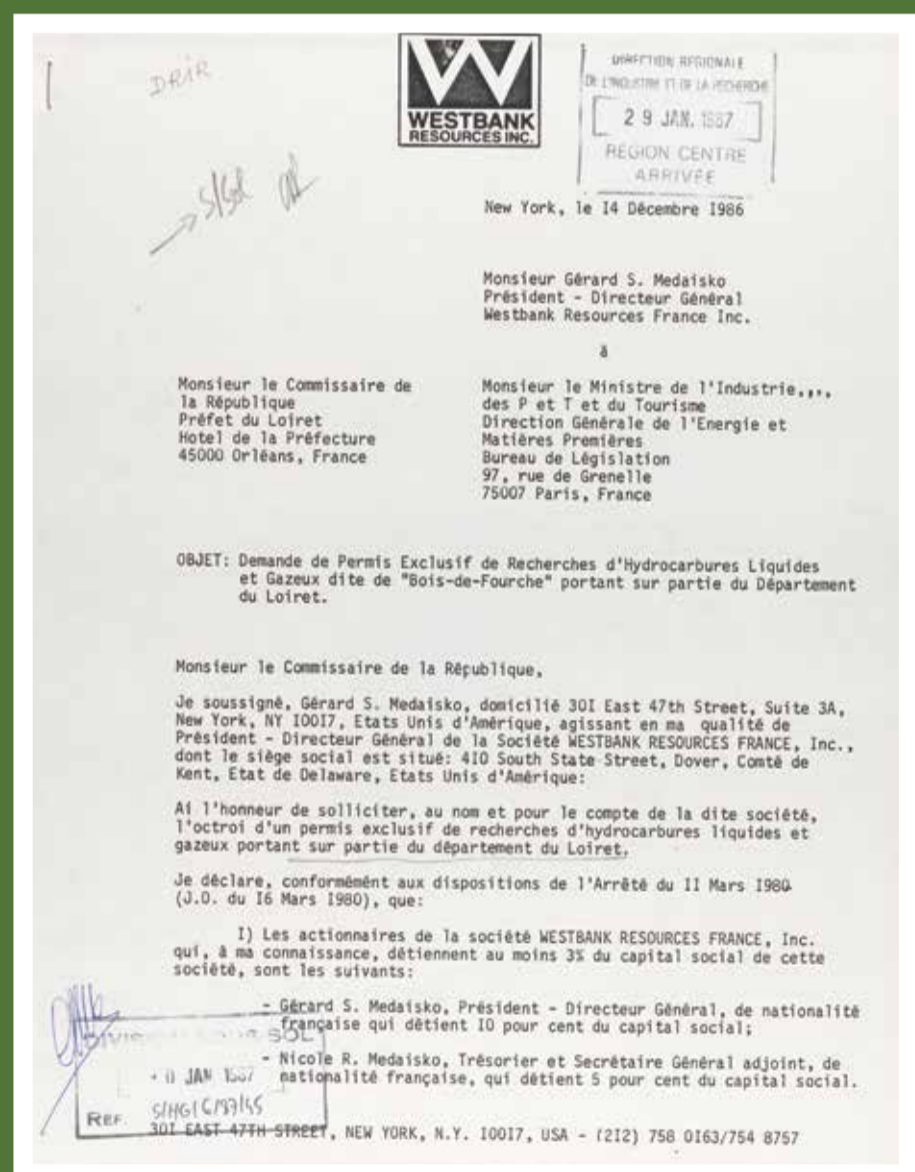


2 - Reproduction d'un dessin de Georges Thouvenot (1909-2008) représentant un pêcheur installant des filets à Sully-sur-Loire, carte postale.
(Arch. dép. du Loiret, 11 FI 8284)

En revanche des formes plus modernes et plus intenses de prélèvement sont apparues. L'exploitation du sable de Loire en est un bon exemple. Grâce à la mécanisation, ce matériau nécessaire à la fabrication du verre et du béton est extrait de manière industrielle. Au niveau mondial, le sable est même la deuxième ressource la plus consommée après l'eau.

Le savais-tu ?

En 1903, l'administration des eaux et forêts, qui surveille le droit de pêche, estime la quantité de poissons capturés en Loire et dans le Loiret navigable à 71 kg de saumon, 1100 kg d'aloses (poissons migrateurs), et 43 090 kg de poissons sédentaires.



5 - Demande de permis exclusif de recherche d'hydrocarbure, du président directeur général de la Westbank Ressources, USA, 14 décembre 1986. Fonds de la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement).
(Arch. dép. du Loiret, 1247 W 768)

Plus inattendu, on trouve dans l'est du Loiret du pétrole dont l'exploitation dépend beaucoup des cours de « l'or noir ». Après les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, la hausse du prix du pétrole a incité les entreprises spécialisées à rechercher de nouveaux sites où extraire cet hydrocarbure. Des sociétés multinationales demandent des autorisations pour explorer le sous-sol du Gâtinais, des cartes montrant les gisements potentiels ou avérés sont établies, des derricks apparaissent dans le paysage. Les prélèvements posent toutefois la question de l'épuisement possible des ressources. La vigilance s'impose pour éviter une surexploitation nocive à plus ou moins longue échéance : le sable comme le pétrole ne se renouvellent qu'après des millions d'années.

4 - Exploitation de sable de Loire, en aval du pont de Meung-sur-Loire, rive droite, 15 septembre 1992.
(Arch. dép. du Loiret, CLVUE 24562)



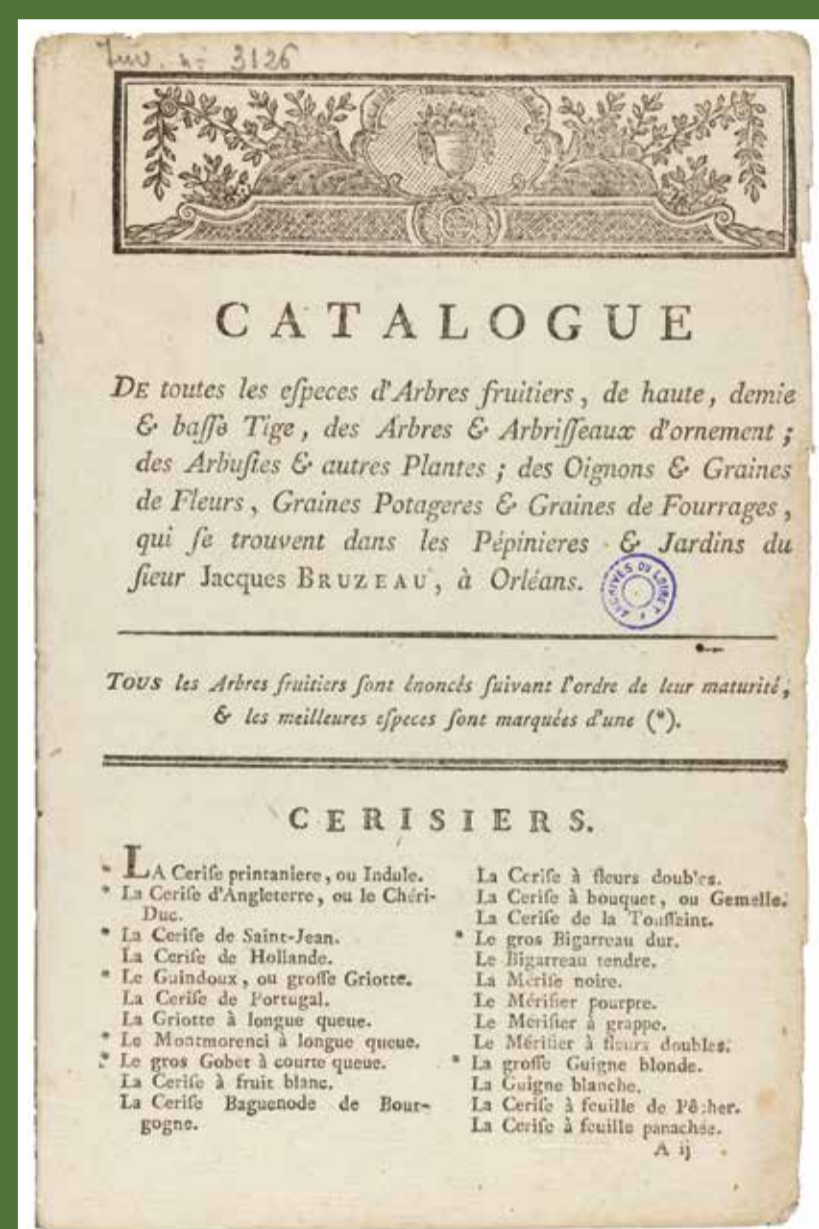
4.

Économie de production et environnement

La « révolution néolithique » introduit un changement majeur dans les rapports entre l'humanité et l'environnement. L'agriculture et l'élevage contraignent la nature à produire spécifiquement en fonction des besoins humains, là où la chasse et la cueillette ne sont qu'un simple prélèvement de ce que la nature fournit. Il y a donc un basculement vers un système où domine l'économie de production sans pour autant mettre un terme aux prélèvements.



1 - L'agriculture il y a 5000 ans. Panneau exposé à la Chapelle-sur-Onzerain pour la fête de la moisson, 6 juillet 1980, détail. (Arch. dép. du Loiret, 8 PH 385-13)



3 - Catalogue des arbres fruitiers et des arbustes, J. Bruzeau, Orléans, 1788. (Arch. dép. du Loiret, BR 563)

La transformation des paysages est radicale, comme l'attestent plus particulièrement les vues aériennes. Le labourage oblige les champs à adopter des formes rectangulaires, les différentes cultures imposent leur palette de couleurs, les fermes les plus importantes se distinguent dans cet espace recomposé, la taille des hangars suggère la présence d'engins agricoles. Tout indique une rationalisation et une intensification de la production.



4 - Vue aérienne d'une exploitation agricole à Rouvray-Sainte-Croix, 8 octobre 2002. (Arch. dép. du Loiret, 12 PH 266)

Les premières exploitations agricoles sont attestées dans le Loiret il y a 7000 ans environ, sur des sites particulièrement favorables avec des terres riches et la proximité de cours d'eau. L'extension des surfaces cultivées s'est faite ensuite au cours des siècles aux dépens de la végétation primaire. Les grands défrichements du Moyen Âge constituent une étape décisive dans la conquête de surfaces agricoles. Les forêts sont quant à elles exploitées dans le cadre de la sylviculture, qui fonctionne comme l'agriculture, en sélectionnant les essences d'arbres selon les besoins attendus quelques décennies plus tard.



2 - Plants de chênes rouges dans la forêt d'Orléans, c. 1995. (Arch. dép. du Loiret, CLVUE 26708)

La même logique s'empare de la fabrication d'objets avec le développement de l'industrie au XIX^e siècle, entraînant des conséquences bien plus importantes sur l'environnement. L'usine Hutchinson de Châlette-sur-Loing, fondée en 1853 et spécialisée dans le caoutchouc, est un bon exemple de l'économie de production industrielle et de son impact sur les milieux. Le matériau brut est issu à l'époque des colonies, ce qui implique une exploitation intensive des espaces outre-mer ainsi qu'un transport maritime et terrestre dépendant du charbon et du pétrole. L'usine est elle-même représentative des nouveaux problèmes environnementaux générés par l'industrie : bâtiments imposants, haute cheminée, emprise au sol considérable suggèrent à la fois l'importante artificialisation du milieu et des nuisances multiples.

Le savais-tu ?

En 2020 le Loiret comptait près de 3000 exploitations agricoles, chiffre en constante baisse, pour une superficie moyenne de 112 hectares, chiffre qui augmente régulièrement.

5 - Vue aérienne de l'entreprise Hutchinson, Châlette-sur-Loing, 19 juillet 1999. (Arch. dép. du Loiret, CLVUE 32110)



5.

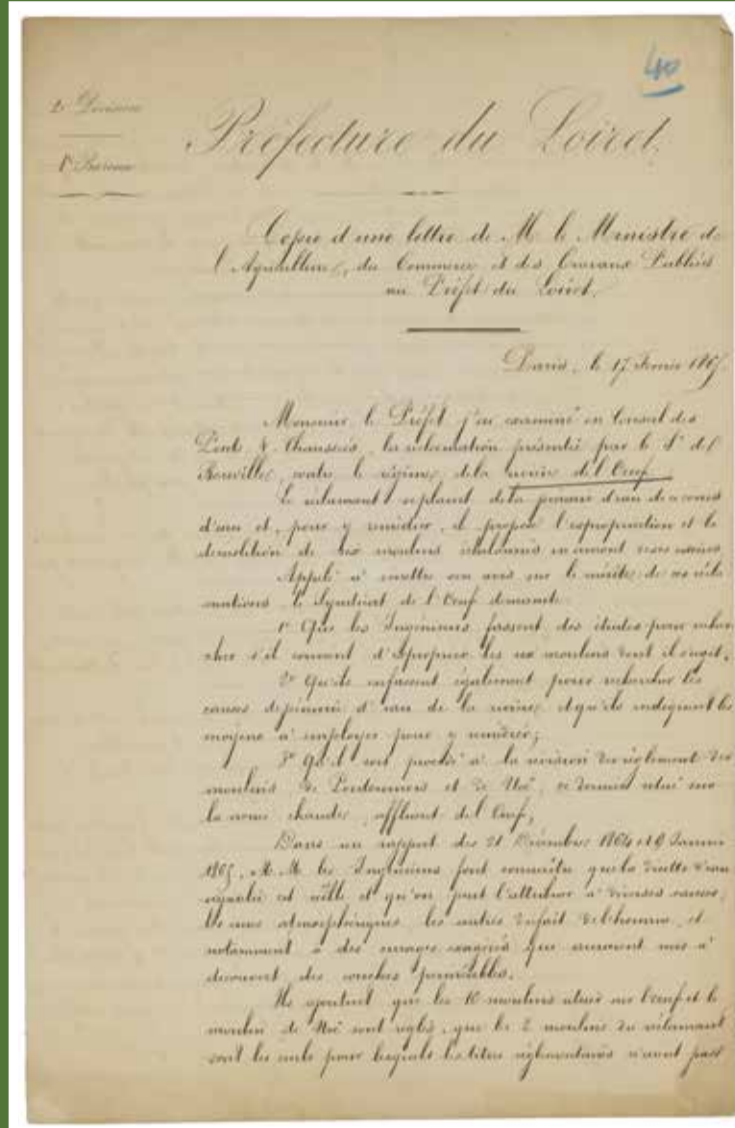
La surexploitation des ressources et ses conséquences



1 - Grumes dans la forêt d'Orléans, octobre-novembre 1972.
(Arch. dép. du Loiret, CLVUE 7647)

La gestion de l'eau devient aussi une source de préoccupation. Par exemple, la rivière de l'Œuf, qui prend sa source en forêt d'Orléans et rejoint l'Essonne au nord du Loiret, connaît une pénurie d'eau sous le Second Empire. Celle-ci menace le fonctionnement d'usines et provoque la réclamation de leur propriétaire. Un rapport des ingénieurs des Ponts et Chaussées indique que les causes sont en partie « atmosphériques » et en partie d'origine humaine, avec des curages exagérés de la rivière. Cela révèle aussi des conflits d'usage, moulins et usines devant se partager une ressource dont l'abondance est conditionnée par les aléas de la météo mais aussi par les pratiques d'exploitation.

À partir du Néolithique, la pression sur les ressources s'accroît, jusqu'à devenir problématique. Le bois en est la première victime en raison des besoins considérables tant pour la construction que pour le chauffage. Les espaces forestiers régressent dans le Loiret jusqu'au début du XIX^e siècle, moment où les surfaces boisées sont au plus bas. Une réelle volonté politique, formalisée dans le code forestier de 1827, et l'action énergique des pouvoirs publics permettent de redresser progressivement la situation.

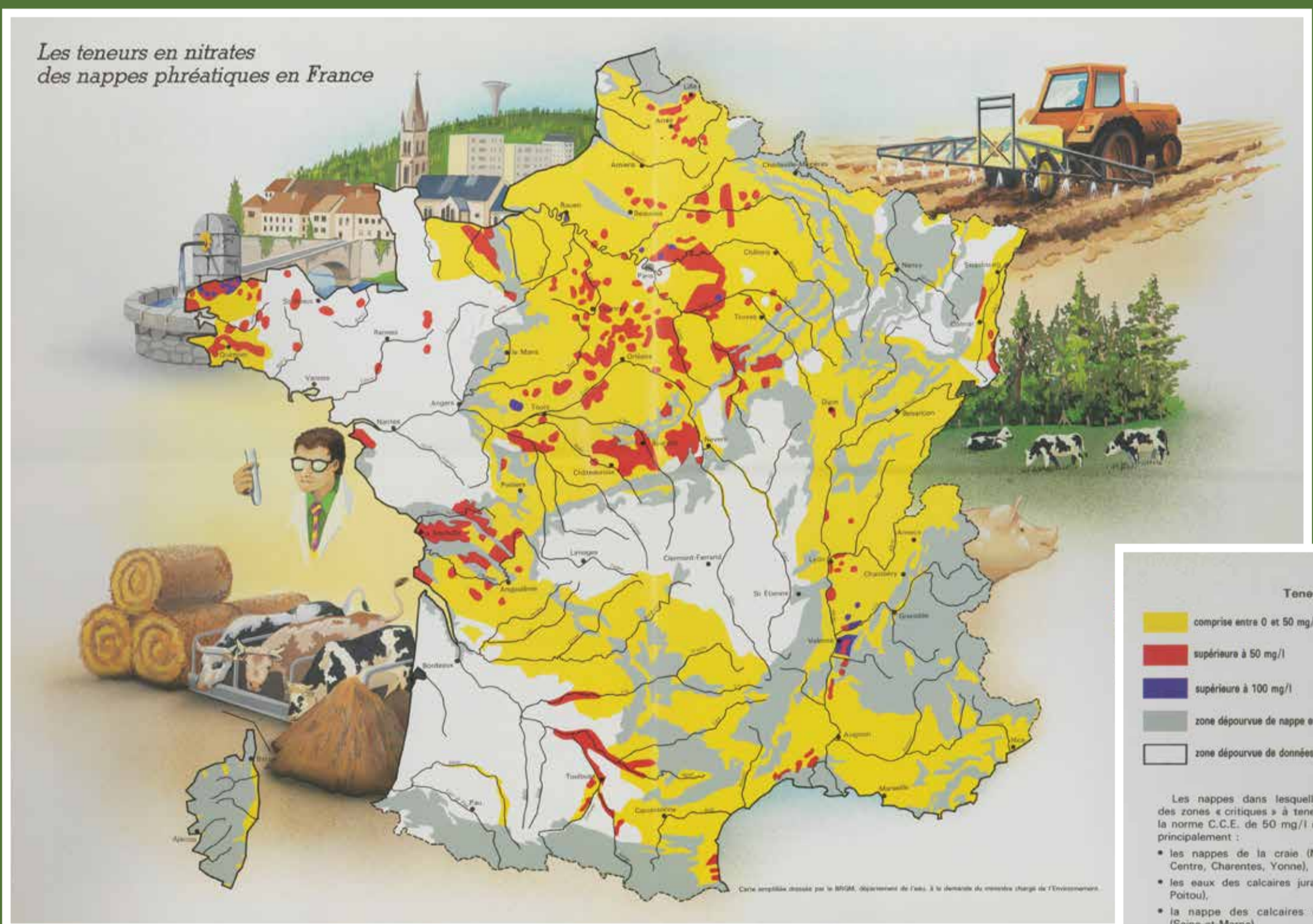


2 - Réponse du Ministère des Travaux publics à une plainte relative au manque d'eau du cours de la rivière de l'Œuf, 17 février 1865.
(Archives de la commune de Malesherbes, 509 O-SUPPL 11 O 4)



3 - Dernier esturgeon pêché en Loire, mesurant 2,55 m et pesant 55,86kg -d'après Le Journal du Loiret, 1919, Saint-Firmin-sur-Loire, carte postale, 1904.
(Arch. dép. du Loiret, 11 FI 1289)

Cela pose également la question de savoir si les aménagements sont compatibles avec la protection de l'environnement. Par exemple le Loiret est l'un des départements qui comptent le plus de terrains de golf par habitant. Or ces terrains se déploient sur de vastes espaces déboisés, davantage sensibles à l'aridité, ce qui nécessite des arrosages réguliers et abondants alors que la ressource en eau est de plus en plus contrainte par le changement climatique et la demande croissante des différents usages.



4 - Carte du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) indiquant les teneurs en nitrate des nappes phréatiques en France, in *Les Agences de l'eau*, 1^{er} trimestre 1988.
(Arch. dép. du Loiret, BR 16629)

Le savais-tu ?

L'esturgeon est une espèce existant avant les dinosaures, ayant survécu depuis plus de 200 millions d'années. Depuis le début du XX^e siècle, sa population n'a cessé de se réduire. En travaillant à la préservation de cette espèce, indirectement, on préserve d'autres espèces et d'autres écosystèmes.

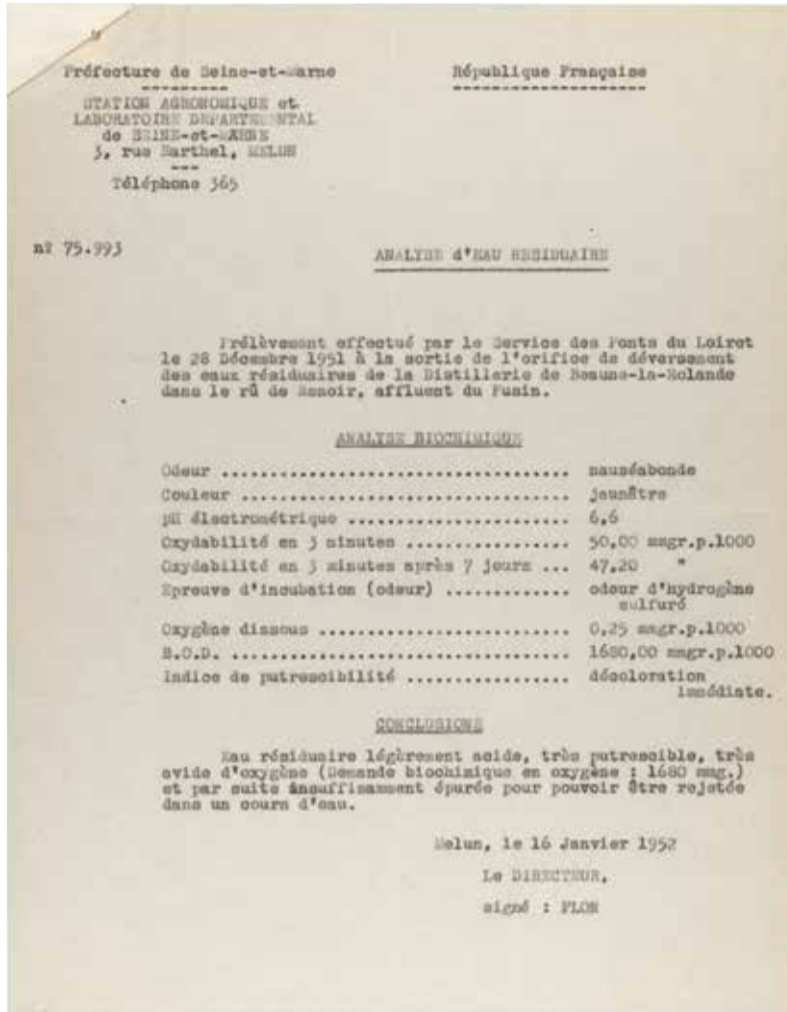


5 - Golf des Aisses à La Ferté-Saint-Aubin, 3 juillet 2001.
(Arch. dép. du Loiret, CLVUE 34247)

6.

L'environnement face à la pollution

Les activités humaines génèrent différentes formes de pollution. Si les préoccupations à ce sujet sont anciennes, elles s'amplifient au XX^e siècle quand, du fait de l'industrialisation, les nuisances deviennent plus nombreuses et plus difficilement supportables. Si on pense immédiatement à la pollution atmosphérique en raison de ses effets négatifs sur la santé des populations et parfois à sa visibilité, elle est loin d'être la seule.



1 - Analyse biochimique de l'eau usée rejetée par la distillerie de Beaune-la-Rolande, 16 janvier 1952. (Arch. dép. du Loiret, 168 W 29666)

Progressivement s'est installée l'idée que la pollution pouvait prendre d'autres aspects. L'excès de panneaux publicitaires est ainsi considéré dès la fin du XX^e siècle comme une pollution visuelle qu'il faut combattre. Les odeurs nauséabondes deviennent insupportables également dans un contexte où la quête d'air pur se développe. De même le bruit apparaît comme une nuisance de plus en plus forte, dénoncée par les riverains de sources sonores pénibles comme les routes à fort trafic, les voies ferrées ou même certaines activités économiques. Les autorités publiques sont régulièrement sollicitées pour contenir, voire éliminer, ces multiples pollutions.

Parmi les pollutions les plus néfastes, il y a celles qui concernent l'eau, dont la qualité est essentielle puisqu'elle est bue, utilisée en cuisine et nécessaire à l'hygiène corporelle. Grâce aux progrès de la chimie, on sait déterminer avec précision si une eau est polluée ou non. Ainsi, en 1951, après un signalement, il est établi qu'une distillerie déverse dans la rivière le Fusin une eau « insuffisamment épurée ». Dans une logique de prévention des risques, une carte est dressée pour identifier les sources de pollution des eaux dans le Loiret. Ce type d'outil est désormais habituel dans la gestion de la qualité des eaux.

Le savais-tu ?

En 2023 la commune de Montargis a eu un air de qualité bon ou moyen 4 jours sur 5, et une qualité d'air dégradée ou mauvaise 1 jour sur 5.

Orléans et le Loiret

ENVIRONNEMENT

Ce bruit que l'on ne peut plus passer sous silence "Monsieur Bruit" : M. Moreau s'est mis à la tâche

Que ce soit à la ville ou à la campagne, le bruit est considéré comme la nuisance la plus insupportable. D'ailleurs, toute n'est-elle pas considérée comme la plus importante de nos nuisances ?



Le manifestant piqueur : une des manifestations de bruit les plus flagrantes



Lourds véhicules qui font trembler les maisons, coups de klaxon intempestifs, motos aux coups d'accélérateur rageurs, double bang des avions à réaction, mar-treux piqueur, sont sans doute quelques-unes des manifestations les plus flagrantes, parce qu'elles battent tous les records de décibels libérés dans les airs. Mais il y a peut-être pire : ces mé-caniques coiffes que sont le tron-conducteur ou le tondeuse à gazon descendant vers nous-encore de l'autre au crépuscule, le bricoleur à tout va avec le décapoteur nonconformé de sa perceuse à percussion dernier modèle, le téléviseur ou le transisteur dont le son monte à travers tous les étages de l'immeuble, le coup de sonnette étouffé du téléphone, ou encore les délicieuses chaussures à talons si-gnificatifs d'une dame qui n'a pas de mouquette... Si ce n'est le cri d'amour du chat en chahuté, au beau milieu d'une nuit de pleine lune.

Faire taire le bruit

De tout ce tapage, diurne ou nocturne, les citoyens en ont ras-le-bol. Les plaintes s'accumulent dans les commissariats ou dans les mairies, souvent vainement. Pourtant, le bruit, c'est grave. On peut devenir malade à cause du bruit, pollution la plus récente. Alors il faut faire taire le bruit. Quelles sont les mesures prises contre cette nuisance, souvent engendrée par l'égoïsme des uns ? Il y a même le bruit que s'il ne le fait - affirme un dictionnaire - C'est souvent vrai.

La mission de l'Environnement a décidé de déclarer la guerre au bruit. Un « bruit de guerre » que l'on perçoit maintenant à Orléans, et qui devrait connaître un certain relâchement, dit-on, à Montargis anti-bruit - a pris ses fonctions à la préfecture, en avril dernier, sous l'autorité du commissaire de la République.

Que les bruyants de tous ordres, caractéristiques et autres, prennent garde : ce n'est pas un simple bruit qui court, des me-

sureurs sérieuses devraient être prises pour mettre le bruit sous silence. Le bruit, ce mal impalpable, insidieux, invisible, insidieux, et pourtant un mal.

Des « villes-pilotes »

C'est à M. Jean-François Moreau qu'a été confiée la mission de lutter contre le bruit, sous l'autorité du préfet. En fait, sa tâche est un travail d'information et de coordination en liaison avec tous les services qui sont appelés à intervenir. En fait, lutter contre le bruit est difficile. Les appréciations sont souvent subjectives. Cela va des bruits industriels, aux histoires de mauvais voisinage il n'y a rien de plus simple que la législation existe, qu'un recueil de textes relatifs au bruit a été publié par le « Journal Officiel » (plus de 600 pages) mais que la difficulté



M. Jean-François Moreau - Monsieur Bruit -

demeure au niveau de l'application. C'est pourquoi M. Moreau a fait l'objet, depuis la prise de son poste, de nombreuses demandes d'information, même de la part de particuliers. Les plaintes sont traitées différemment selon les cas, mais elles sont généralement reçues par les commissaires de police, les gardiens de nuit ou les maires en zone rurale. A ce sujet, les maires des communes ont récemment reçu un fascicule destiné à les éclairer sur leurs possibilités d'intervention. Notre ville journal d'ailleurs procéder à l'organisation d'une réglementation dans le détail. D'ailleurs, des contacts de villes-pilotes vont être conclus dans une vingtaine de villes de France. C'est le cas notamment à Blois qui a établi une carte précise des nuisances sonores. En effet, il appartient aux maires de motiver leur réglementation en fonction des circonstances locales.

Ne serait-ce, par exemple, que fixer des horaires d'utilisation des tondeuses à gazon dont beaucoup se plaignent ardemment. Ainsi la nomination d'un responsable chargé du bruit, adossé dans sa mission par un délégué régional à l'architecture et l'environnement, indépendamment du ministère de l'Environnement, devrait être bien accueillie.

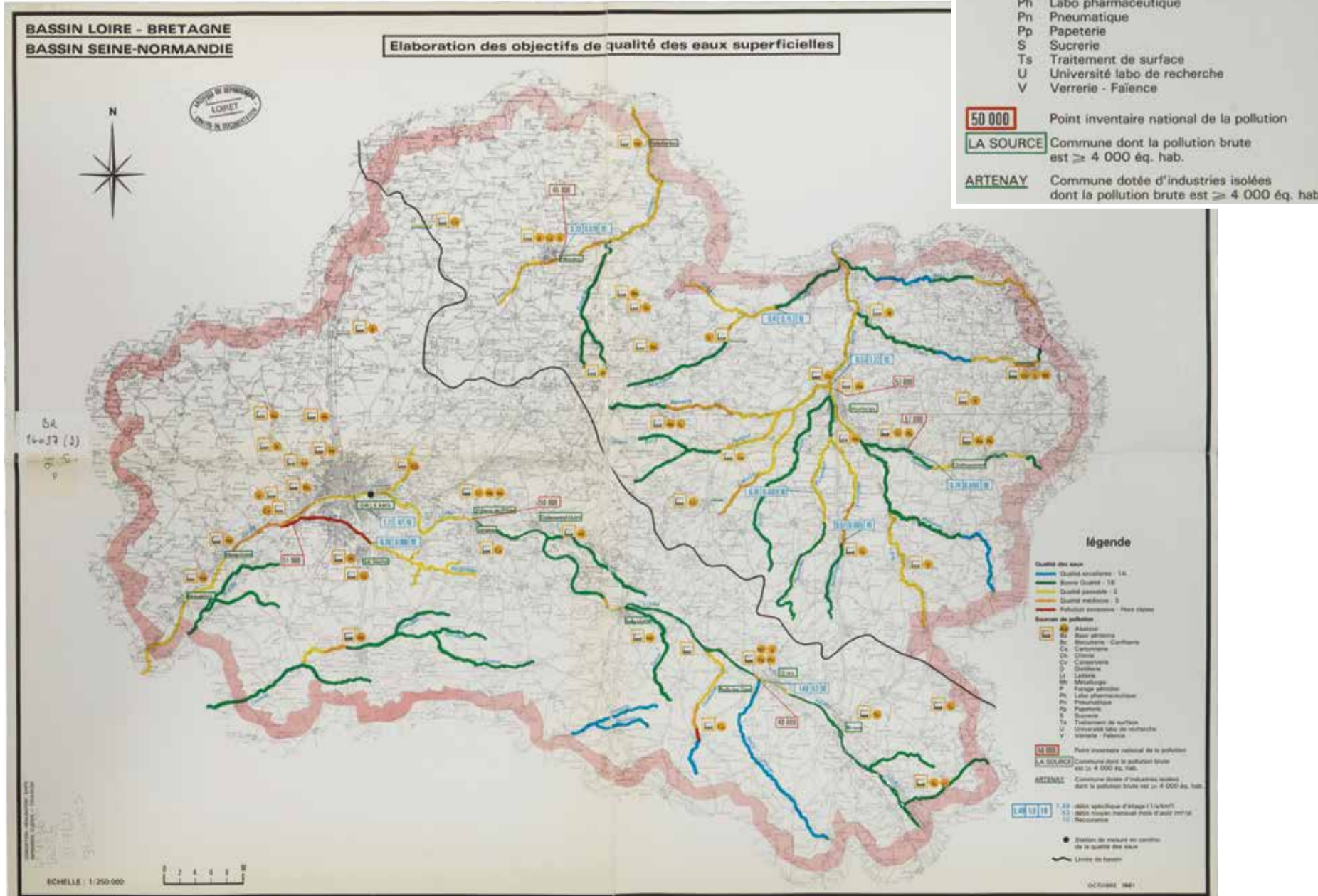
Car le bruit n'est pas seulement un phénomène aux effets négatifs diffus - il peut dégrader la vie de personnes âgées, briser, déboucher sur la maladie, aller même jusqu'au geste de désespoir. Il était urgent que des solutions soient apportées à ce problème grave, en cessant de faire « plus de bruit que de bénéfices ». Nul doute donc, que l'action du nouveau médiateur, « Monsieur anti-bruit », trouvera à Orléans, un écho favorable.

Jean NICOLAS.



Le bruit : la nuisance la plus insupportable

3 - « Ce bruit que l'on ne peut plus passer sous silence », article paru dans La Nouvelle République du Centre, 30 septembre 1982. (Arch. dép. du Loiret, 199 PR R1 307)



2 - Carte localisant les sources de pollution des cours d'eau du Loiret, octobre 1981. (Arch. dép. du Loiret, BR 16037)

7.

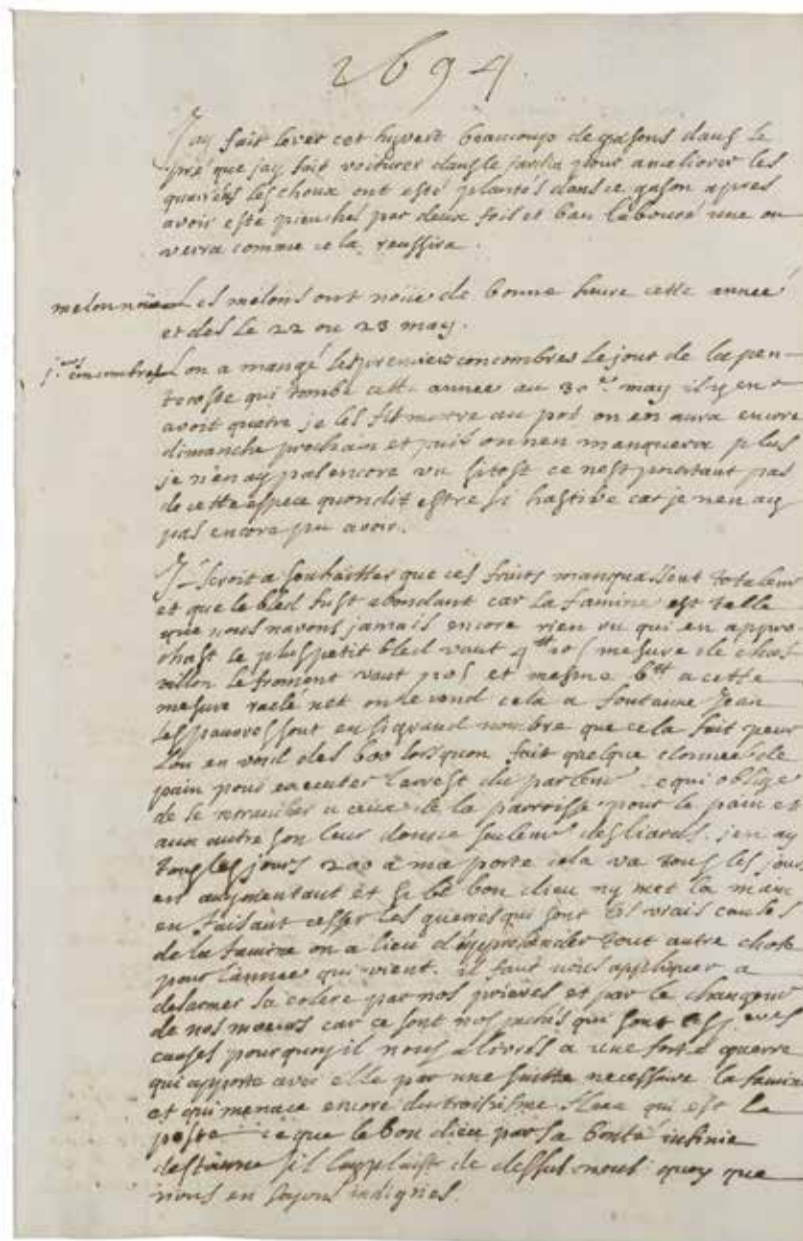
Le Loiret face aux variations climatiques

Le climat connaît des variations naturelles. Le « petit âge glaciaire », qui s'étend de la fin du Moyen Âge au milieu du XIXe siècle, fait partie des périodes de rafraîchissement qu'il a connu. Les archives témoignent des hivers particulièrement rigoureux qui se sont alors succédé, comme ceux de 1693-1694 et de 1709, et des terribles conséquences qu'ils ont engendrées, à savoir mauvaises récoltes, pauvreté effrayante, épidémies et surmortalité.

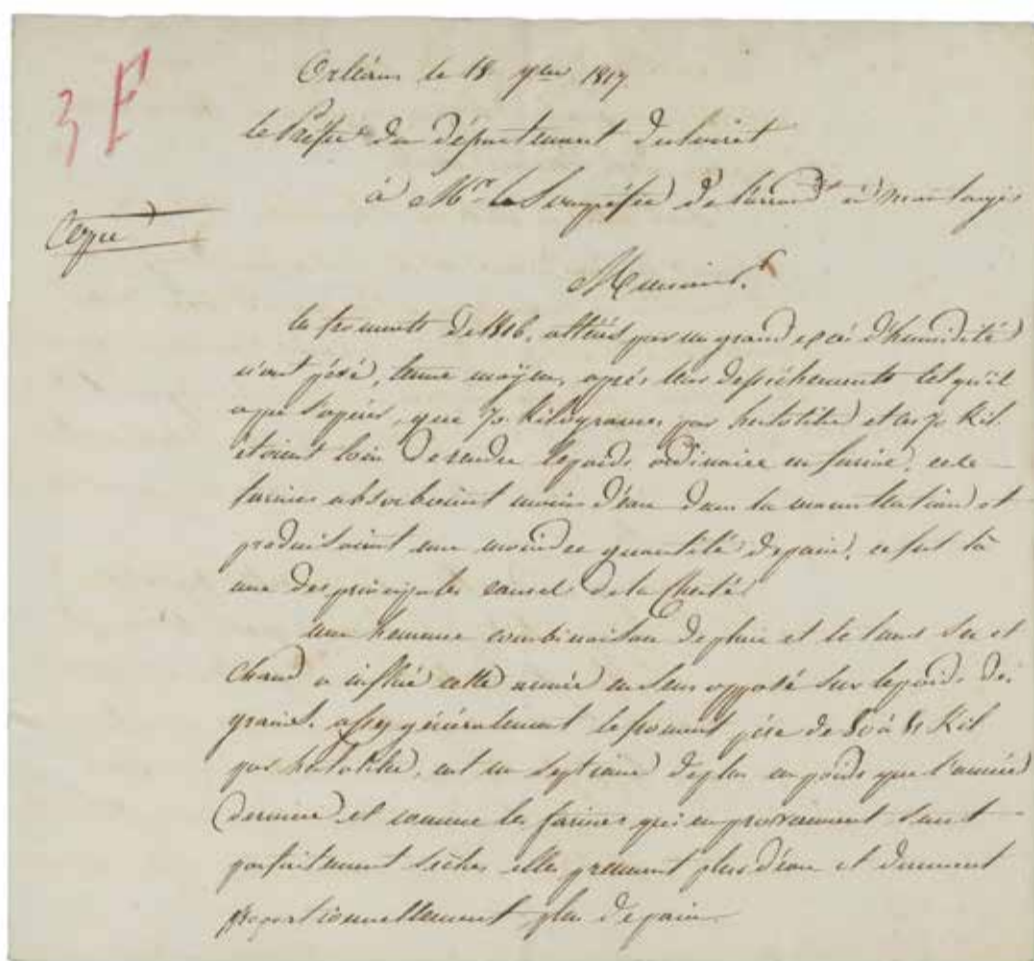
Quatrième paragraphe :

Il seroit à souhaiter que ces fruits manquassent totalement et que le bled fust abondant car la famine est telle que nous n'avons jamais encore rien vu qui en approche. Le plus petit bled vaut 4^{vingt} [sic] [sic] mesure de Chastillon, le froment vaut 110 [sic] [sic] et même 110 [sic] [sic] à cette mesure rasié net. On le vend cela à fontaine Jean¹. Les pauvres sont en si grand nombre que cela fait peur. L'on en voit des 600 lorsqu'on fait quelque donnée² de pain pour exécuter l'arrêt du Parlement³, ce qui oblige de le retrancher à ceux de la paroisse pour le pain et aux autres on leur donne seulement des liards⁴. J'en ay tous les jours 200 à ma porte. Cela va tous les jours en augmentant et si le bon dieu n'y met la main en faisant cesser les guerres qui sont les vrais causes de la famine, on a lieu d'appréhender tout autre chose pour l'année qui vient. Il faut nous appliquer à désarmer sa colère par nos prières et par le changement de nos mœurs, car ce sont nos péchés qui sont les seules causes pour quoy il nous a livrés à une forte guerre qui apporte avec elle par une suite nécessaire la famine, et qui menace encore du troisième fléau qui est la peste, et que le bon dieu par sa bonté infinie détourne s'il lui plaît de dessus nous quoy que nous en soyons indignes.

1: Fontainejean est un lieu-dit de Saint-Maurice-sur-Aveyron où se trouvait une abbaye.
2: distribution.
3: le Parlement de Paris avait ordonné des distributions de nourriture aux pauvres pour faire face à la crise.
4: pièces de cuivre, monnaies de très faible valeur.



1 - Journal de Claude-Hyacinthe Duhamel, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron 1694. (Arch. dép. du Loiret, (1 J 285))



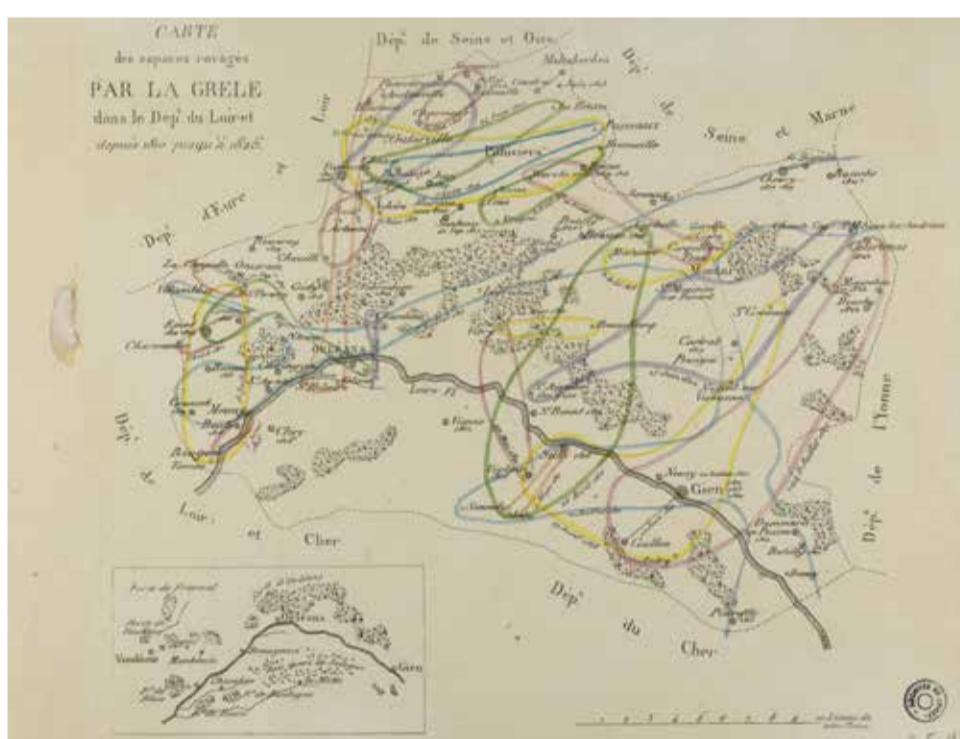
2 - Récoltes de 1816 et 1817 dans le Loiret, lettre du Préfet du Loiret au sous-préfet de l'arrondissement de Montargis, 18 septembre 1817. (Archives de la commune de Bellegarde, 560 O-SUPPL 4 F 13)

Il faut ajouter à ces variations naturelles les éruptions volcaniques les plus puissantes qui rejettent dans l'atmosphère des nuages de cendres qui parcourent le monde pendant des mois. Ainsi en avril 1815 l'éruption du Tambora, volcan indonésien, provoque en 1816 « l'année sans été » marquée par de mauvaises récoltes et des crises alimentaires un peu partout dans l'hémisphère nord. Dans le Loiret, des pluies excessives ont affecté les rendements et la qualité du blé causant une hausse du prix du pain.



4 - Station météorologique de Chambon-la-Forêt, pavillons des mesures de l'électricité atmosphérique et des mesures magnétiques absolues, photographie du 27 octobre 1937. (Arch. dép. du Loiret, 7 FI 12)

À partir du XIXe siècle, les progrès scientifiques permettent des mesures plus précises et des observations plus systématiques sont organisées. Les pouvoirs publics cherchent à déterminer la logique de survenue des événements météorologiques extrêmes, comme les orages de grêle dont une carte est établie pour le Loiret. Ce type d'outil reste néanmoins plus descriptif qu'explicatif.



3 - « Carte des espaces ravagés par la grêle dans le Département du Loiret depuis 1810 jusqu'à 1826 ». (Arch. dép. du Loiret, 2 FI 98)

Au XXe siècle, les actions des humains sur l'environnement deviennent le principal facteur du changement climatique. La hausse des températures, nettement plus rapide et plus forte que lors des variations naturelles, a des effets multiples et bien visibles, comme une plus grande précocité des floraisons.

LE CLIMAT

Soumis à des influences océaniques et continentales, le climat de la forêt d'Orléans est un peu plus humide que celui des régions qui la bordent. La pluviosité (700 mm environ par an à Chambon-la-Forêt) est en moyenne bien répartie dans le courant de l'année, facteur propice à la végétation forestière.

Les coups de vent parfois violents peuvent causer d'importants dégâts : c'est ainsi qu'au cours de deux tempêtes, les 13 mars et 25 mai 1967, plus de 50.000 arbres, représentant un volume de 35.000 m3 ont été cassés ou déracinés.

Il est intéressant de remarquer que des observations des forestiers sur la date de floraison de certaines plantes en forêt d'Orléans semblent montrer un sensible réchauffement du climat depuis un siècle. Le tableau suivant, qui donne la date moyenne de floraison des jonquilles, du prunellier et du muguet, au cours des périodes 1881-1891 et 1967-1975, met en évidence une avance de végétation au printemps de 15 jours à plus d'un mois :

Plantes vivaces	Date moyenne de floraison	
	Période 1881-1891	Période 1967-1975
Jonquille (Narcissus pseudo-narcissus)	29 mars	22 février
Prunellier (Prunus spinosa)	8 avril	16 mars
Muguet (Convallaria maialis)	8 mai	26 avril

5 - « Guide du promeneur en forêt d'Orléans », Paris, 1976. (Arch. dép. du Loiret, BR 9679)

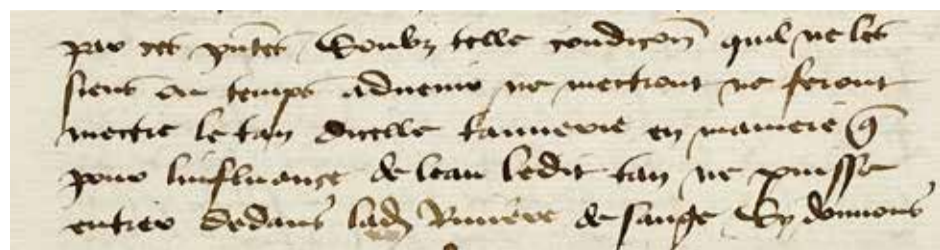
Le savais-tu ?

Une perturbation du climat de la Terre est appelée forçage. Il peut avoir des causes astronomiques, volcaniques ou humaines.

8.

Protester contre les dégradations environnementales

Les protestations contre les dégradations subies par l'environnement sont anciennes. Les activités humaines génèrent depuis longtemps des nuisances multiples, par exemple la production du cuir par les tanneries agresse l'odorat et pollue les cours d'eau, suscitant l'hostilité des riverains. Ainsi, le seigneur de Sully met-il en 1466 des conditions à l'achat d'un espace dédié à cet usage, interdisant que les déchets de production ne soient jetés dans la rivière baignant la ville.



1 - Registre des comptes de Jean Tournemote, pour la seigneurie de Sully, (24 juin 1474-24 juin 1475), f° 41 v, 25 août 1466.

(Arch. dép. du Loiret, 5 J 55)

soubs telle condicion qu'il ne les siens ou temps advenir ne mettront ne feront mettre le tan d'icelle tannerie en manière q[ue] pour l'influence de l'eau ledit tan ne puisse entrer dedans lad[ite] rivière de Sange

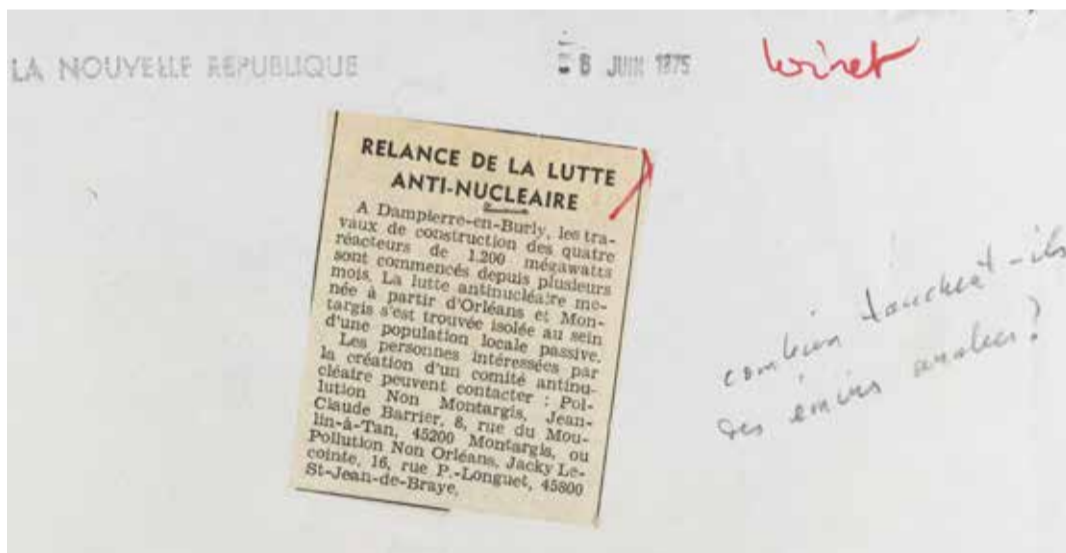
Il faut attendre un décret de Napoléon en 1810 pour qu'une législation impose aux entreprises polluantes une autorisation préalable d'installation, et encore il s'est révélé plutôt à leur avantage. En effet, l'administration chargée de son application était davantage portée à la défense des intérêts économiques qu'à celle de la santé publique.

La prise de conscience de l'importance des dégradations environnementales date des années 1970 en France. Elle se traduit par l'implication de plus en plus importante des citoyens et se concrétise dès 1971 par la création du ministère de l'Environnement. Dans la foulée, *La République du Centre* consacre un grand dossier à la lutte contre la pollution et à la protection de la nature.



2 - Page consacrée à l'environnement, article paru dans *La République du Centre*, 8 mai 1971, détails.

(Arch. dép. du Loiret, 201 PR-R1 188)



3 - « Relance de la lutte anti-nucléaire », encart paru dans *La Nouvelle République* du 8 juin 1975, revue de presse du secrétariat général pour les affaires régionales, préfecture du Loiret.

(Arch. dép. du Loiret, 1049 W 78662)

Le Loiret est aussi marqué par la construction de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly entre 1974 et 1980, qui a aussitôt suscité les protestations d'associations écologistes. Alors que le choc pétrolier de 1973 a révélé la dépendance énergétique de la France, l'énergie nucléaire est présentée comme une solution à ce problème. Le débat sur l'impact environnemental des centrales atomiques n'est pas clos aujourd'hui, et les militants anti-nucléaires restent très actifs.

Le XXI^e siècle connaît une diversification des modes de protestations. Il est devenu plus facile de faire connaître et de défendre une cause : fabriquer des panneaux, lancer une pétition en ligne, relayer des informations sur les réseaux sociaux ou encore

mobiliser des riverains représentent un coût assez faible par rapport aux bénéfices environnementaux espérés. Les marches pour le climat sont un bon exemple de ces nouveaux modes de mobilisation.



4 - Photographie (issue des archives du journal) illustrant un article sur la mobilisation pour le climat, dans *La République du Centre*, 14 mars 2019.

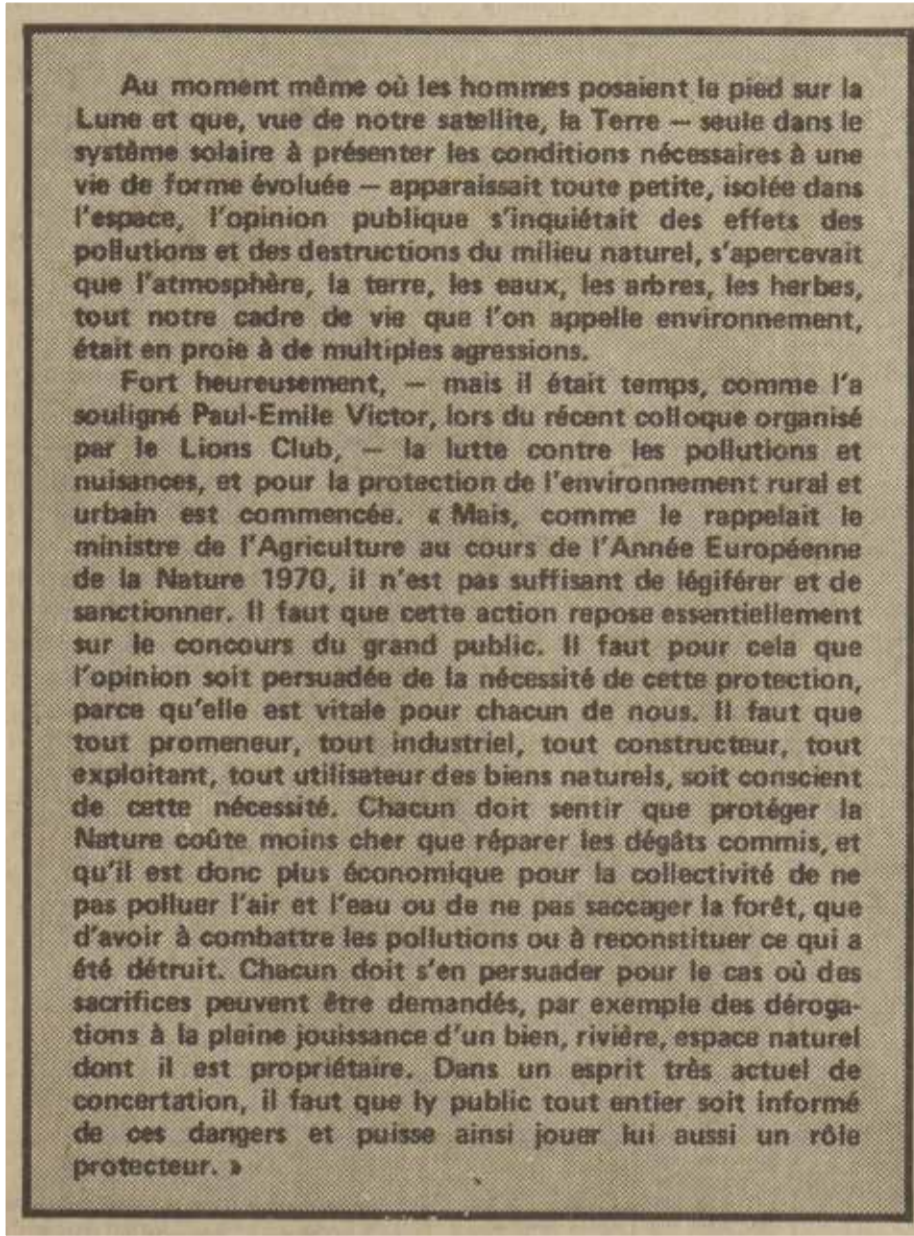
(Arch. dép. du Loiret, 201 PR-R1 730)

Le savais-tu ?

Depuis 1985, l'énergie nucléaire a toujours représenté au moins 63 % de la production d'électricité en France, avec un maximum à 78,5 % en 2005.

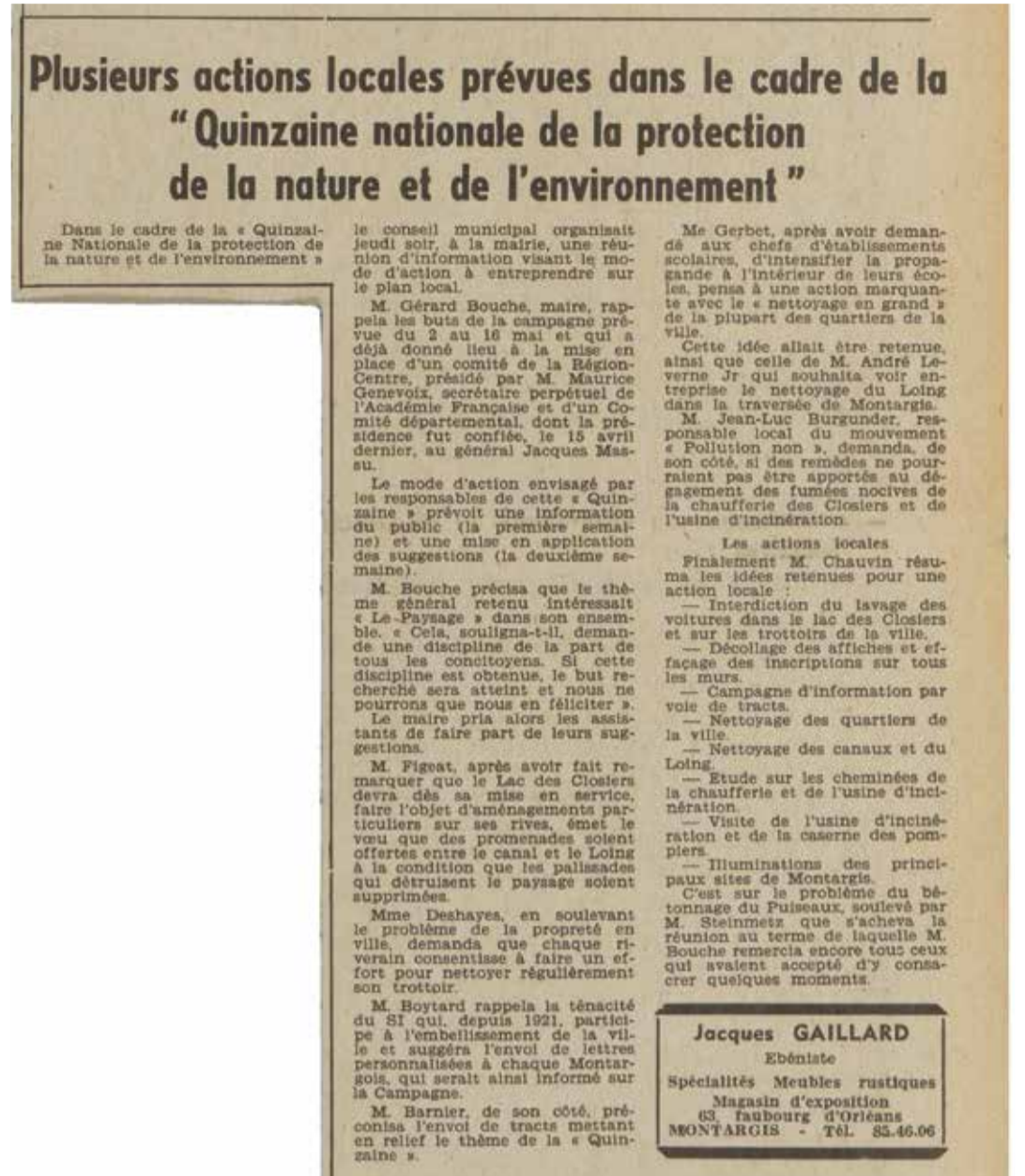
Sensibiliser aux questions environnementales

Si des actions militantes et citoyennes sont lancées pour protéger l'environnement, il y a aussi des initiatives qui visent à proposer des informations de sensibilisation à but pédagogique. Elles sont d'abord le fait des autorités publiques qui les conçoivent comme le prolongement de leur propre action. La création du ministère de l'Environnement en 1971 est ainsi immédiatement suivie d'une « Quinzaine nationale de la protection de la nature et de l'environnement » pendant laquelle de nombreux événements sont organisés. De cette manière, la dynamique lancée par l'État trouve des relais locaux associant information des habitants et actions concrètes.



1 - Encart d'un dossier intitulé « La nature, la meilleure sauvegarde de l'humanité », paru dans *La République du Centre*, 14 mai 1971.

(Arch. dép. du Loiret, 201 PR-R1 188)



2 - Activités locales prévues à Montargis dans le cadre de la « Quinzaine nationale de la protection de la nature et de l'environnement », article paru dans *L'Eclaireur du Gâtinais*, 8 mai 1971.

(Arch. dép. du Loiret, 6 PR 24)

Avec l'appui ou indépendamment des politiques publiques, les associations participent aussi à la sensibilisation de la population. Elles mettent notamment à la disposition de tous des brochures explicatives qui présentent les richesses de la nature, montrent leur fragilité, exposent leur gestion et invitent à agir pour leur protection. Au fil des ans, les associations affirment leur expertise et contribuent de manière décisive à l'éveil des consciences sur les problématiques environnementales, à l'image de l'action de Loiret Nature Environnement en faveur de la réserve nationale de Saint-Mesmin.



3 - Prospectus de présentation de la réserve de Saint-Mesmin par l'Association Loiret Nature Environnement, 2009.

(Arch. dép. du Loiret, BR 13767)



4 - Panneau d'entrée du conservatoire de la faune sauvage de Sologne, domaine du Ciran, à Ménestreau-en-Villette, 3 octobre 1995.

(Arch. dép. du Loiret, CLVUE 26906)

Toutefois c'est vers les jeunes que sont dirigées les plus importantes actions pédagogiques en faveur de l'environnement. Les générations montantes représentent l'avenir, et à ce titre une éducation précoce aux démarches et aux gestes écocitoyens apparaît comme la meilleure garantie d'un futur plus respectueux de l'environnement. Au-delà des programmes scolaires qui portent aussi cette ambition, des moments plus intenses de contact avec la « nature », comme les classes vertes ou les séjours de découverte, participent activement à cette nécessaire sensibilisation.



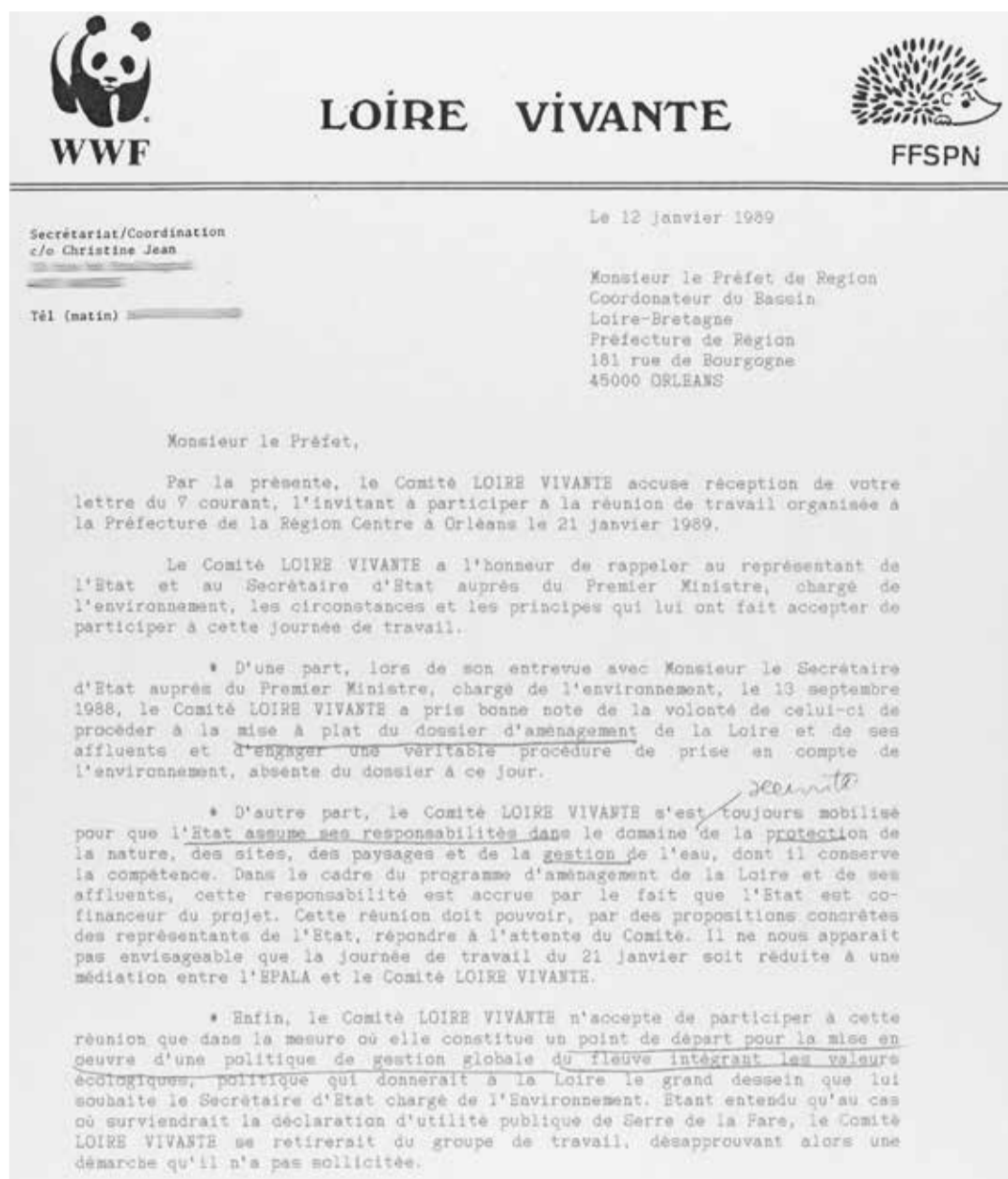
5 - Brochure « Loire vivante », écrite et dessinée par les élèves du collège Anatole-Bailly d'Orléans, dans le cadre du Festival de Loire, 2005.

(Arch. dép. du Loiret, 1449 W 187)



10.

Militer en faveur de l'environnement



1 - Lettre du Comité Loire vivante au préfet de Région, précisant les principes qui lui ont fait accepter de participer à une réunion de travail autour du programme d'aménagement de la Loire, 12 janvier 1989. (Arch. dép. du Loiret, 1261 W 257)

Les associations écologistes fleurissent à mesure que les périls qui guettent la nature s'accroissent. Elles peuvent être généralistes ou spécialisées. Dans ce cas elles s'intéressent à un espace déterminé ou à une thématique. C'est le cas du Comité Loire vivante qui regroupe des associations intéressées par le fleuve et sa protection. Ce comité reçoit des soutiens au niveau national (Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature) et international (WWF).

Le savais-tu ?

Les projets d'aménagement de la Loire dont il est question dans les documents 1 et 2 étaient destinés à lutter contre les inondations. Il s'agissait, plus particulièrement, d'un projet de barrage à Serre-de-la-Fare (Haute-Loire). Les écologistes ont obtenu gain de cause et le projet a été définitivement abandonné en 1996.



2 - Article intitulé « La Loire, tirs et barrages » présentant les forces en présence à la réunion organisée à Orléans par la préfecture de Région, dans La Nouvelle République du Centre-Ouest, 20 janvier 1989. (Arch. dép. du Loiret, 1261 W 257)

En même temps que les inquiétudes liées aux questions environnementales augmentent, le militantisme écologique se structure. Si les années 1970 voient émerger les premières associations écologistes locales, le paysage militant se diversifie au XXI^e siècle. La multiplication des initiatives n'empêche pas les écologistes de penser en commun. En 2018, est ainsi créé le collectif « Il est encore temps » présent à Orléans comme dans de nombreuses autres villes du pays.

Le paysage militant orléanais a changé

En 2015, les militants d'Alternatiba désespéraient de pouvoir compter sur une relève. Le paysage a bien changé depuis. Nombre de mouvements ont vu le jour à Orléans, et partout en France, comme les Colibris, ANV-COP21. On assiste à un regain de militants, mais aussi à l'émergence de nouvelles formes d'actions,

plus visuelles. Depuis quelques mois, des associations orléanaises, aux luttes parfois très différentes, se sont regroupées au sein du collectif Il est encore temps. « Une lutte commune a même été trouvée avec les gilets jaunes, cela permet de rallier des gens pas sensibles au climat, à l'origine. » Et l'unions fait la force, renforce la visibilité de l'action.

3 - Encart d'un article sur la mobilisation pour le climat, dans La République du Centre, 14 mars 2019. (Arch. dép. du Loiret, (Arch. dép. du Loiret, 201 PR-R 730)



Dans un régime socialiste, ce projet inutile doit être revu. Une solution plus intelligente existe : le doublement de la R.N. 20 avec contournement des villes. Plus intelligente car : moins chère ; qui emploiera autant de travailleurs ; qui évitera de stériliser une surface naturelle importante ; il faut se rappeler que 100.000 hectares disparaissent chaque année sous le béton et le bitume en France ; qui évitera de couper en deux la riche région naturelle de Sologne et ne perturbera pas la vie des grands animaux ; qui contribuera à soulager le trafic à l'intérieur de villes comme La Ferté-Saint-Aubin, par l'utilisation de voies de contournement. De toute façon, avec ou sans autoroute, ces voies devront être construites. Afin d'unir nos efforts en ce sens, le M.E.P. vous propose la création d'un collectif temporaire de lutte contre le projet d'autoroute en Sologne dont le but principal serait de pousser les pouvoirs publics à réétudier les aspects socio-économiques de ce projet. Je me tiens à votre disposition pour étudier la mise en place de ce collectif.

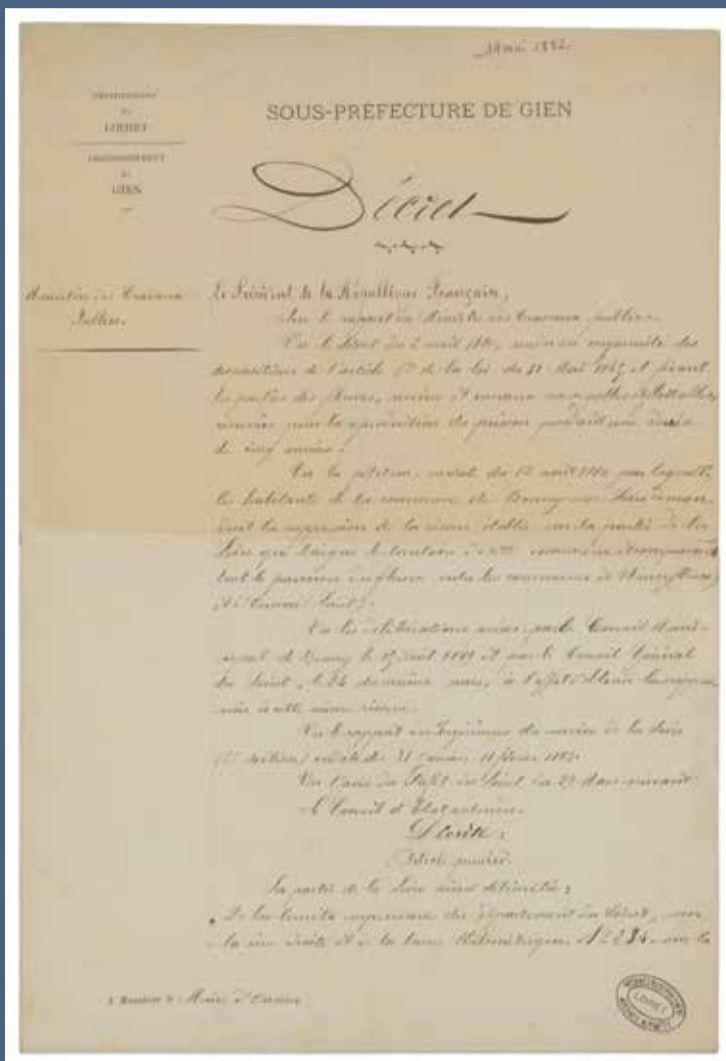
4 - « Le Mouvement d'écologie politique contre l'autoroute de Sologne », article paru dans La République du Centre, 6 octobre 1981. (Arch. dép. du Loiret, 201 PR-R 273)

Ce militantisme débouche sur des engagements politiques complémentaires des actions associatives. Des candidats aux élections nationales et locales se présentent de plus en plus régulièrement sous les couleurs de l'écologie à partir des années 1970. Les luttes environnementales se jouent au plus près des citoyens, d'où l'intervention des écologistes dans des débats a priori principalement régionaux. Le Mouvement d'écologie politique, qui a précédé la création du parti des Verts, s'investit ainsi dans l'opposition à la création de l'autoroute A 71 qui traverse une partie de la Sologne dans le Loiret.

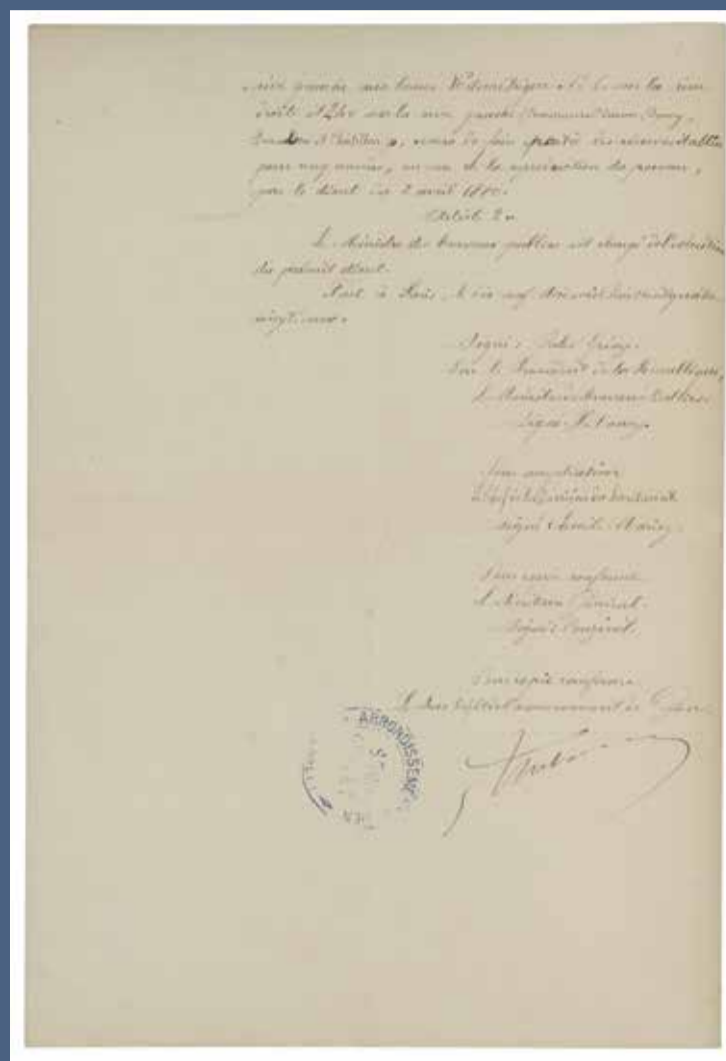
11.

Les politiques environnementales

Les désordres environnementaux ont suscité depuis le XIX^e siècle des réactions de la part des autorités publiques. Il n'y a pas au départ de politique clairement identifiée de protection de l'environnement, mais des actions ponctuelles. Il peut s'agir de maintenir ou d'étendre des espaces forestiers, de limiter les nuisances des activités économiques ou encore de permettre à des espèces animales de ne pas disparaître. Ainsi en est-il des réserves de pêche qui peuvent être l'objet de tension entre une population qui souhaite continuer à prélever des poissons pour se nourrir et la nécessité de garantir la pérennité de cette ressource.



1 - Décret accordant aux habitants de Bonny-sur-Loire la suppression d'une réserve de pêche en Loire, 19 mai 1882. (Archives de la commune d'Ousson-sur-Loire, 575 O-SUPPL 3 O 1)



Une loi de 1930 introduit les notions de « monument naturel » et de « sites pittoresques » pour mettre en avant un patrimoine exceptionnel, à l'image de ce qui se fait pour les monuments historiques. Dans les années 1950 et 1960 émerge une volonté de préserver des paysages et des écosystèmes, en particulier face à la poussée urbaine. Une loi de 1957 crée les « réserves naturelles », marquant le passage vers une politique davantage concernée par la biodiversité.

En revanche l'essor d'une économie dépendante des énergies fossiles n'est pas encore perçu comme un danger. Si on s'intéresse à cette époque au développement des pistes cyclables, c'est davantage en réponse à un souci de sécurité qu'à une nécessité de lutte contre la pollution, objectif devenu essentiel aujourd'hui.

À partir des années 1970, les politiques publiques deviennent plus nombreuses et plus cohérentes à mesure qu'elles s'inscrivent dans une vision environnementale d'ensemble. Les actions menées mobilisent souvent, en plus des autorités, des associations ou plus généralement la population pour tenir compte des demandes de cette dernière. Des organismes de gestion qui associent à la fois les pouvoirs publics et les associations de protection de l'environnement voient le jour comme l'ADAPRILS (Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion de la Rivière du Loiret et son Site), chargée de maintenir propre la rivière du Loiret. Par ailleurs les collectivités locales s'engagent à adopter de bonnes pratiques en matière environnementale.



2 - « Les pistes cyclables & cyclomotorables en France » Union nationale des deux-roues (UNDR), enquêtes comparatives menées en 1961 et 1963. (Arch. dép. du Loiret, 206 W 46407)

3 - « Objectif de l'A.D.A.P.R.I.L.S. créée hier : faire du Loiret une rivière propre », article paru dans La Nouvelle République, 11 juillet 1975. (Arch. dép. du Loiret, 199 PR-R1 221)

L'OBJECTIF DE L'A.D.A.P.R.I.L.S. CRÉÉE HIER :

Faire du Loiret une rivière propre en protégeant son site

Dans l'histoire du Loiret, le 9 juillet 1975 sera si les espoirs nés hier matin se confirment, une grande date, puisque en cette matinée étonnante il a été décidé la création de l'A.D.A.P.R.I.L.S.

Pour beaucoup cela ne représentera qu'un sigle de plus, mais pour les ressortissants du Bassin du Loiret cette Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion de la Rivière du Loiret et son Site est peut-être enfin le moyen déterminant pour réaliser les actions nécessaires afin d'atteindre l'objectif qu'elles se sont fixés depuis longtemps « Le Loiret Rivière propre ».

Association type, loi de 1901, son but est :

- 1) d'aider à l'établissement et à la présentation des études concernant l'aménagement du Bassin du Loiret et son insertion dans le S.D.A.U. d'Orléans et de coordonner l'ensemble des actions à entreprendre ;
- 2) de faciliter la concertation entre les diverses collectivités et organismes intéressés à la promotion du site du Loiret ;
- 3) de concourir à cette promotion en participant à l'effort d'information à entreprendre, tant auprès des riverains que des usagers pour une meilleure protection des lieux et des eaux ;
- 4) de présenter un dossier global d'aménagement et de rechercher les moyens financiers nécessaires à sa réalisation.

Une grande première

C'est donc bien à une grande première que l'on a assisté hier ainsi que l'a déclaré M. Paul Masson, préfet du Loiret, en ouvrant la réunion, une grande première mise sur pied à son initiative pour essayer d'organiser autour de la rivière du Loiret une importante opération afin de coordonner les recherches, les procédures et les travaux ayant pour objet de la protéger.

Une grande première qui regroupait autour du préfet, MM. Duviillard et Sallé, députés du Loiret ; MM. Brossard, conseiller général adjoint au maire d'Olivet ; Degraeve, conseiller général - maire de Jargeau ; Thinat, conseiller général - maire d'Orléans et président du S.I.V.O.M. de l'agglomération orléanaise ; Niche, président de l'Association Syndicale des Riverains du Loiret ; Robichon, président du Syndicat intercommunal du Bassin du Loiret ainsi que des

représentants des associations qualifiées ; MM. Metz, président de la Commission des Sites et d'entretien du Loiret (A.S.P.L.) ; Robert Nicoulaud, président de l'A.P.E.A.O. ; des personnalités compétentes, dont M. Chartier, professeur à l'Université d'Orléans La Source, les maires des communes faisant partie du Bassin du Loiret, des fonctionnaires de la Direction départementale de l'Équipement et de la Direction départementale de l'Agriculture, administrations conseillant techniquement les élus locaux, les associations, les syndicats du Bassin.

La réunion d'hier faisait suite à un comité restreint tenu en juin dernier, comité au cours duquel on constata que le Loiret se dégradait d'une manière rapide. On court vers la catastrophe et le préfet l'a rappelé hier : « Il faut aller vite dans les cinq années qui viennent pour éviter que les dégâts ne deviennent irréparables ».

Encore faut-il que toutes les bonnes volontés se regroupent, d'où l'idée de M. Masson de la création de l'A.D.A.P.R.I.L.S. qui entre ses participants permettra une vivante confrontation et vis-à-vis des Pouvoirs publics, présentera une entité susceptible de faire avancer le problème.

P.L. Elles sont trois et il n'y avait que deux sièges prévus. Mais tout s'est arrangé. Le Conseil sera ainsi constitué : 13 membres de droit comprenant trois représentants du Syndicat intercommunal du Bassin du Loiret ; 7 pour le S.I.V.O.M. d'Orléans ; et 3 (au lieu de deux) pour l'Association syndicale des Riverains du Loiret) ; quatre membres (au lieu de trois) siégeant en tant que personnalités compétentes ; 3 membres (au lieu de deux précédemment) au titre d'associations qualifiées.

Les membres ont voix délibérative et il est prévu que le Conseil pourra s'adjointre avec voix consultative toute personne que sa compétence désignerait pour cette fonction.

Afin de préparer l'assemblée générale qui a été fixée le 18 septembre, à 10 heures, à la Préfecture du Loiret, siège de l'Association, il a été constitué un bureau provisoire. Présidé par M. Louis Sallé, député-maire d'Olivet, celui-ci est composé de MM. Robichon, Niche et Thinat vice-présidents ; Pochard (maire de St-Hilaire-St-Mesmin), secrétaire et Baudry (maire de Saint-Pryvé-St-Mesmin), trésorier.

Un conseil de 20 membres

A remarquer que cette association ouverte à tous ne se substitue en rien ni aux prérogatives des personnes morales que constituent les syndicats et les associations ni à celles des élus, par contre elle permet une discussion qui donne et offre une structure de réflexion commune, ce qui ne peut manquer d'incliner les Pouvoirs Publics à faire plus et plus vite que s'ils sont en présence de plusieurs associations complémentaires.

Si hier on a inévitablement abordé le problème du franchissement du Loiret par l'A-71, il faut bien admettre que le but principal de la réunion était d'aboutir à la création de l'Association, ce qui s'est produit, après que l'on eût revu le nombre des membres du Conseil, porté par le préfet de 17 à 20. Les riverains du Loiret considérant leur représentation insuffisante.

Même réaction des associations qualifiées par la voix de l'A.S.

Et si votre commune adhère à la charte "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages" ?

Charte d'engagement des communes

Le département du Loiret ne fait pas exception. Les analyses montrent que l'air, la pluie, le sol et l'eau contiennent de nombreuses pesticides. Les eaux, souterraines ou superficielles, contiennent également de quantités de pesticides supérieures aux normes de qualité, voire à celles d'exploitation.

De cette situation, dont il est encore difficile de mesurer l'impact global sur la santé publique et de recueillir suffisamment de données et de recul suffisants, les collectivités locales, et notamment les communes, sont particulièrement responsables par l'utilisation des pesticides sur la voirie, les jardins, les espaces verts, les terrains de sport et les aménagements.

OBJET DE LA CHARTE

La charte décrit successivement le processus à engager pour que les communes s'engagent à atteindre l'objectif zéro pesticide.

Maire Pierre OUVY, Maire de Blois
Jean KOUILLÉ, Éditeur de la "REVUE LOIRETINE"

Paul BATEL, Éditeur de Loire Nature Intercommunal
François SAUPE, Conseiller général de Blois

BR 13766 (4)

Logos : Loiret Nature Environnement, NATURE LOIRET, jardiniers de FRANCE

4 - « Objectif zéro pesticide dans nos villes & villages », charte d'engagement des communes promue par les Naturalistes orléanais, 2009. (Arch. dép. du Loiret, BR 13767)

12.

La patrimonialisation de l'environnement

ENVIRONNEMENT

Le respect de la végétation existante contribue à l'esthétique générale et immédiate des ensembles architecturaux.

Lorsque la végétation, accompagnement naturel de l'habitation, faute de préexister, doit être introduite dans une composition, il est nécessaire qu'elle fasse corps avec celle-ci et n'y soit pas seulement juxtaposée. A condition qu'elle s'intègre à la composition d'ensemble, qu'on ne se tienne pas pour satisfait de « l'espace vert » où se perdent les bâtiments dispersés, qu'il soit fait place aux plantations d'arbres dont les frondaisons encadreront les constructions, elle contribuera à animer la pierre ou le béton, à donner intimité et chaleur à des bâtiments ternes de ligne rigide ou austère.

L'art des jardins usera de moyens simples, évitant la multiplicité des espèces, l'exotisme. Il y a en effet un mauvais goût dans l'art paysager comme dans l'art de bâtir.

En conclusion, notre tâche est de bâtir pour répondre aux besoins et aux goûts de la population.

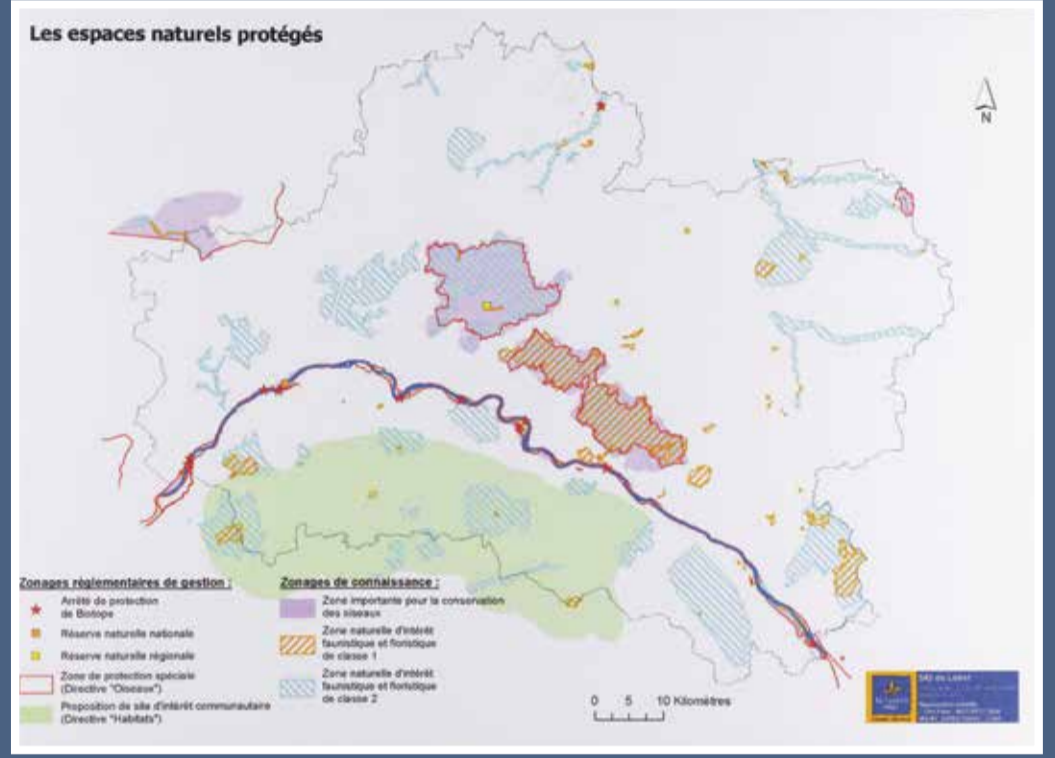
Nous devons manifester nos conceptions nouvelles et affirmer le style de notre époque, mais il ne nous est pas permis de faire table rase du passé, ni de compromettre l'harmonie de ce qui existe. Les réalisations nouvelles ne seront de véritables réussites que si elles s'accordent parfaitement avec l'environnement.

1 - Directive du Ministère de la Construction sur l'urbanisme et l'architecture, 1^{er} octobre 1960.

(Arch. dép. du Loiret, 1048 W 78359)

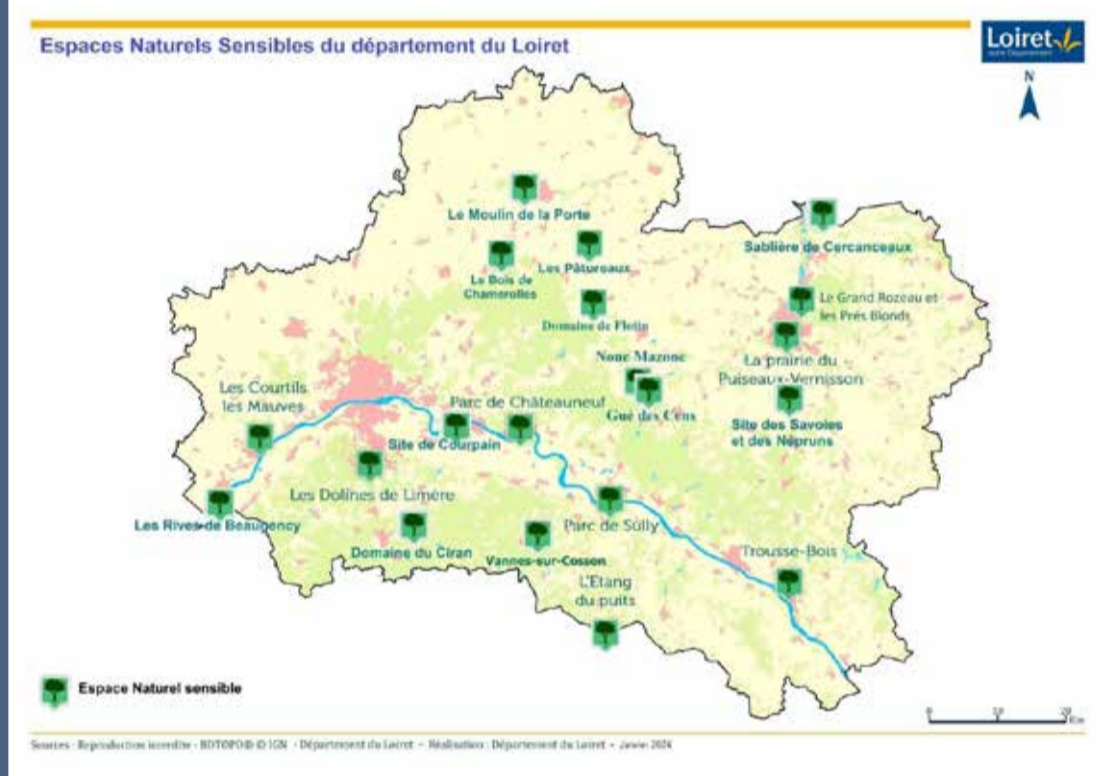
Toutefois ce sont les espaces dits naturels qui font l'objet de la plus grande vigilance. Ils commencent à être considérés comme un patrimoine en danger qu'il convient de préserver au moyen de réserves naturelles. Leur statut varie en fonction des besoins de préservation, notamment en ce qui concerne les oiseaux dont la présence est un indicateur de bonne santé de l'environnement, et de leur gestion qui peut être nationale ou locale, publique ou privée. Les espaces naturels sensibles relèvent ainsi de la compétence des départements. Le Loiret en compte une vingtaine, avec à chaque fois la volonté de protéger une richesse naturelle tout en la rendant accessible au public.

La dégradation progressive de l'environnement incite à des mesures de préservation. On assiste alors à une patrimonialisation des espaces qui semblent à la fois fragiles et dignes d'intérêt. Dans les années 1960, pour accompagner le développement économique et l'essor démographique, on construit rapidement de grandes quantités de logements qui adoptent des styles architecturaux en rupture avec l'image traditionnelle des paysages urbains et ruraux. Des motivations esthétiques poussent donc les autorités à définir des règles d'urbanisme plus strictes.



2 - Carte des espaces naturels protégés, dans l'« Atlas de l'environnement », IGN, BDTOP0 2006, MNHN, DIREN Centre, CD45, 2008.

(Arch. dép. du Loiret, BR 13771)

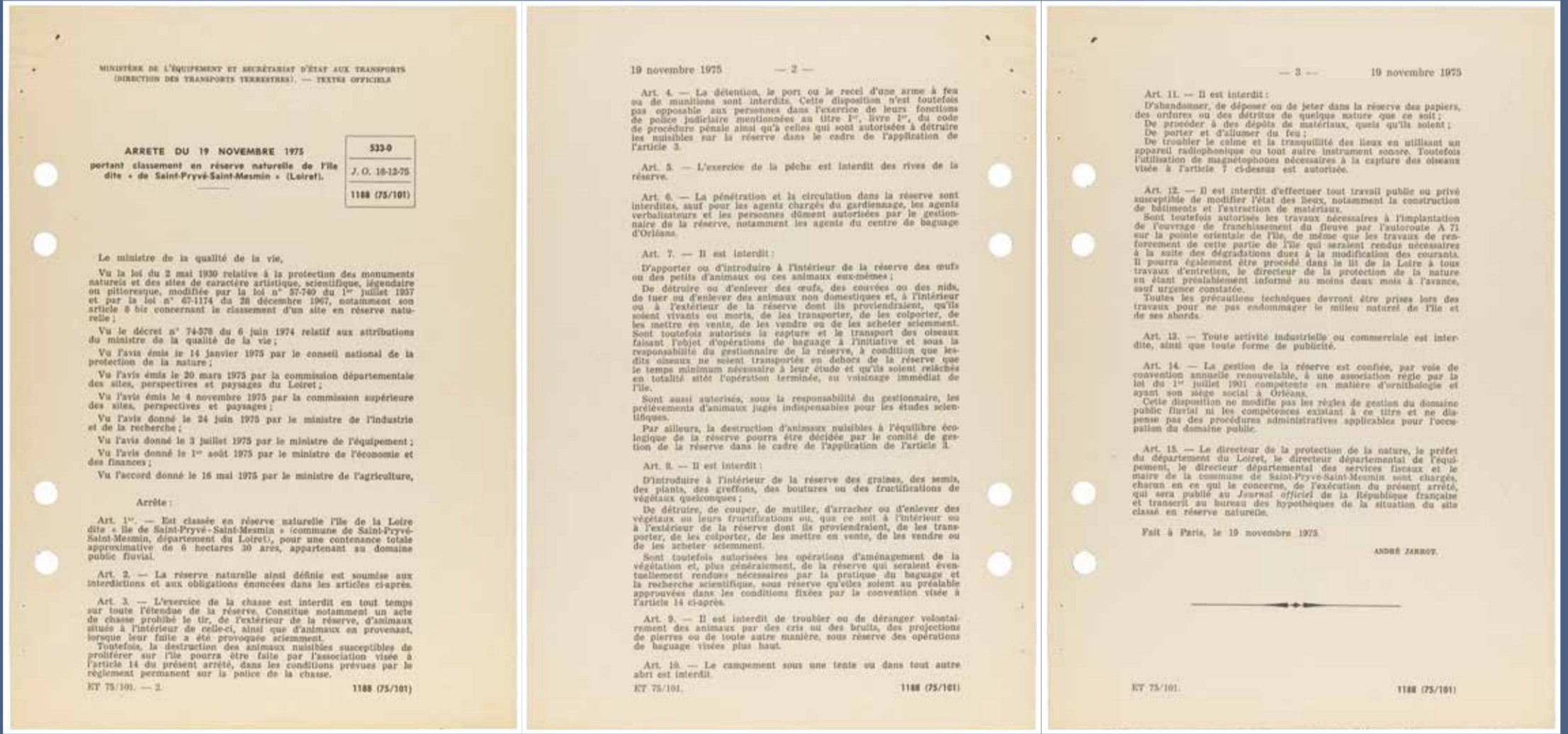


4 - Carte des Espaces Naturels Sensibles du Loiret (ENS), BDTOP0, IGN, Département du Loiret, janvier 2024.

Système d'Information Géographique (SIG) du Loiret

Le savais-tu ?

La réserve de l'île de Saint-Privé-Saint-Mesmin, créée en 1975, est devenue en 2006 la réserve de Saint-Mesmin. Elle protège maintenant un tronçon de la vallée de Loire d'environ 9km, allant, rive sud, de Saint-Privé-Saint-Mesmin à Mareau-aux-Près et, rive nord, de La-Chapelle-Saint-Mesmin à Saint-Ay.



3 - Classement en réserve naturelle de l'île de Saint-Privé-Saint-Mesmin, arrêté du 19 novembre 1975 du Ministère de l'Équipement.

(Arch. dép. du Loiret, 1114 W 96292)

4 janvier 1994

Plan Loire Grandeur Nature I (1994-2000)

Élaboré par l'État après l'abandon du projet de barrage de Serre-de-la-Fare, le Plan Loire reconnaît le fleuve comme un écosystème dont la préservation garantit les usages. Il porte sur la prévention du risque d'inondation, la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques et la mise en valeur des patrimoines naturel et culturel.

30 novembre 2000

Inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial

À l'occasion de la 24^e session du Comité du patrimoine mondial à Cairns (Australie), l'UNESCO reconnaît le Val de Loire comme un paysage culturel exceptionnel, comprenant des villes et villages historiques, de grands monuments architecturaux et des terres cultivées, façonnées par des siècles d'interaction entre les populations et leur environnement.

5 - Deux étapes dans la protection de la Loire, extrait de La Gazette, juillet 2023.

(Arch. dép. du Loiret, BR 18333)

Plus récemment un effort a été porté sur le petit patrimoine naturel, moins prestigieux mais essentiel au maintien de la biodiversité. Par exemple les mares sont devenues des lieux d'intérêt environnemental et leur préservation constitue un enjeu écologique désormais reconnu. Cela nécessite néanmoins un effort de pédagogie auprès des populations.

6 - Mare du Grand Marchais à Chevilly, 14 avril 2024.

Cl. Sylvain Négrier



13.

La transition énergétique

Les inquiétudes environnementales actuelles se concentrent notamment sur la question des énergies. Celles-ci sont nécessaires aux activités humaines et avec l'industrialisation qui commence au XIX^e siècle, les besoins ont fortement augmenté et le choix a été fait de recourir massivement à des énergies polluantes comme le charbon et le pétrole.

Toutefois c'est entre la deuxième moitié du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e que les énergies traditionnelles comme l'eau et le vent ont été les plus sollicitées. On assiste alors à la multiplication des moulins à vent et à eau, puis à l'apparition des premières éoliennes. Dans le même temps, l'énergie animale a été abondamment utilisée. Les capacités de traction des bœufs et des chevaux ont atteint alors leur apogée dans les campagnes du Loiret, que ce soit pour les travaux agricoles ou pour le transport. Supplantés par des véhicules bien plus puissants après la Seconde Guerre mondiale, ces animaux ont fini par disparaître du paysage quotidien des espaces ruraux. Les moulins à vent et à eau ont également cessé de fonctionner pour devenir des attractions touristiques, quand ils n'ont pas été détruits.



1 - Groupe de moulins à vent à Fay-aux-Loges, carte postale, [années 1898-1940]. (Arch. dép. du Loiret, 11 FI 1927)

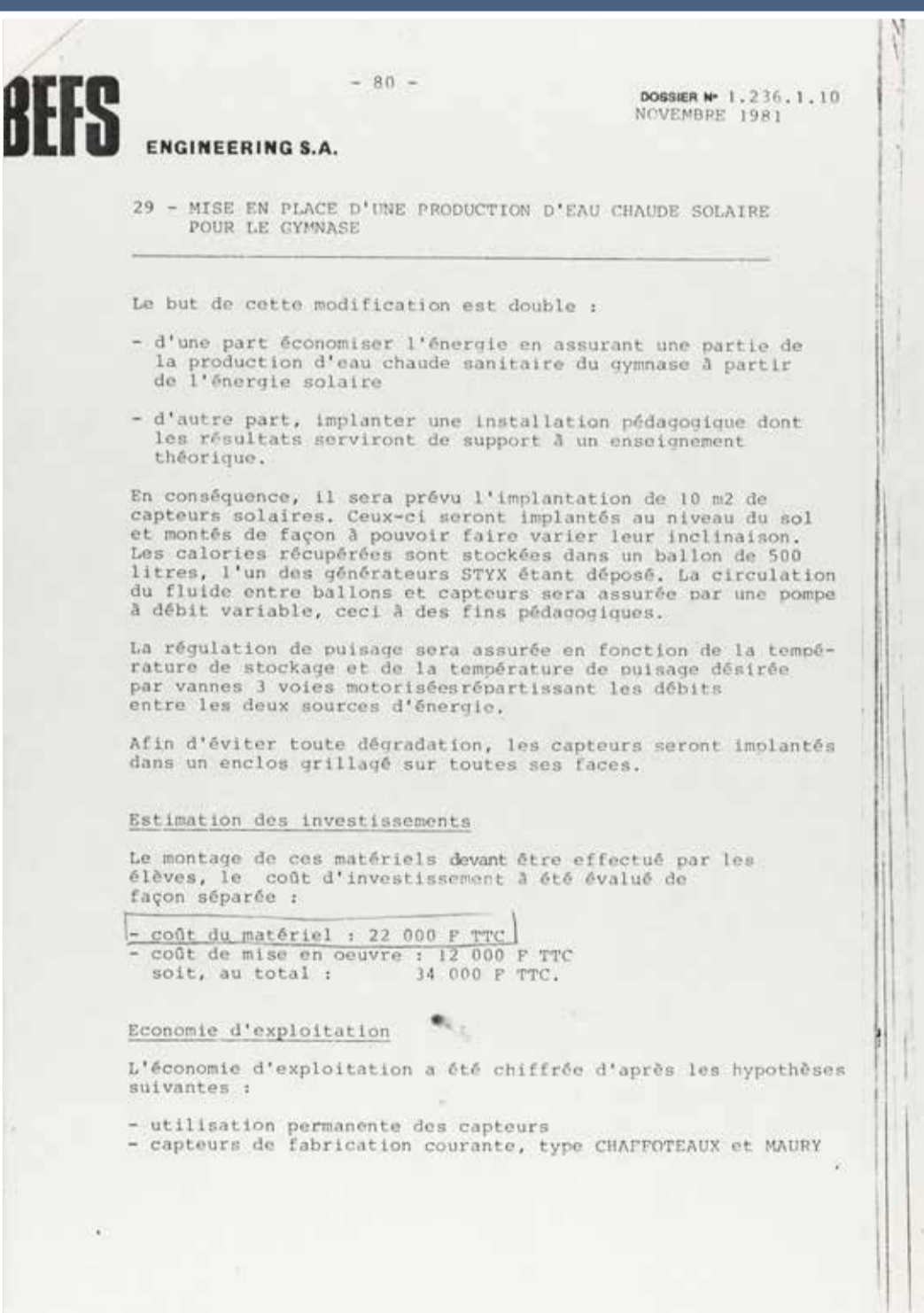
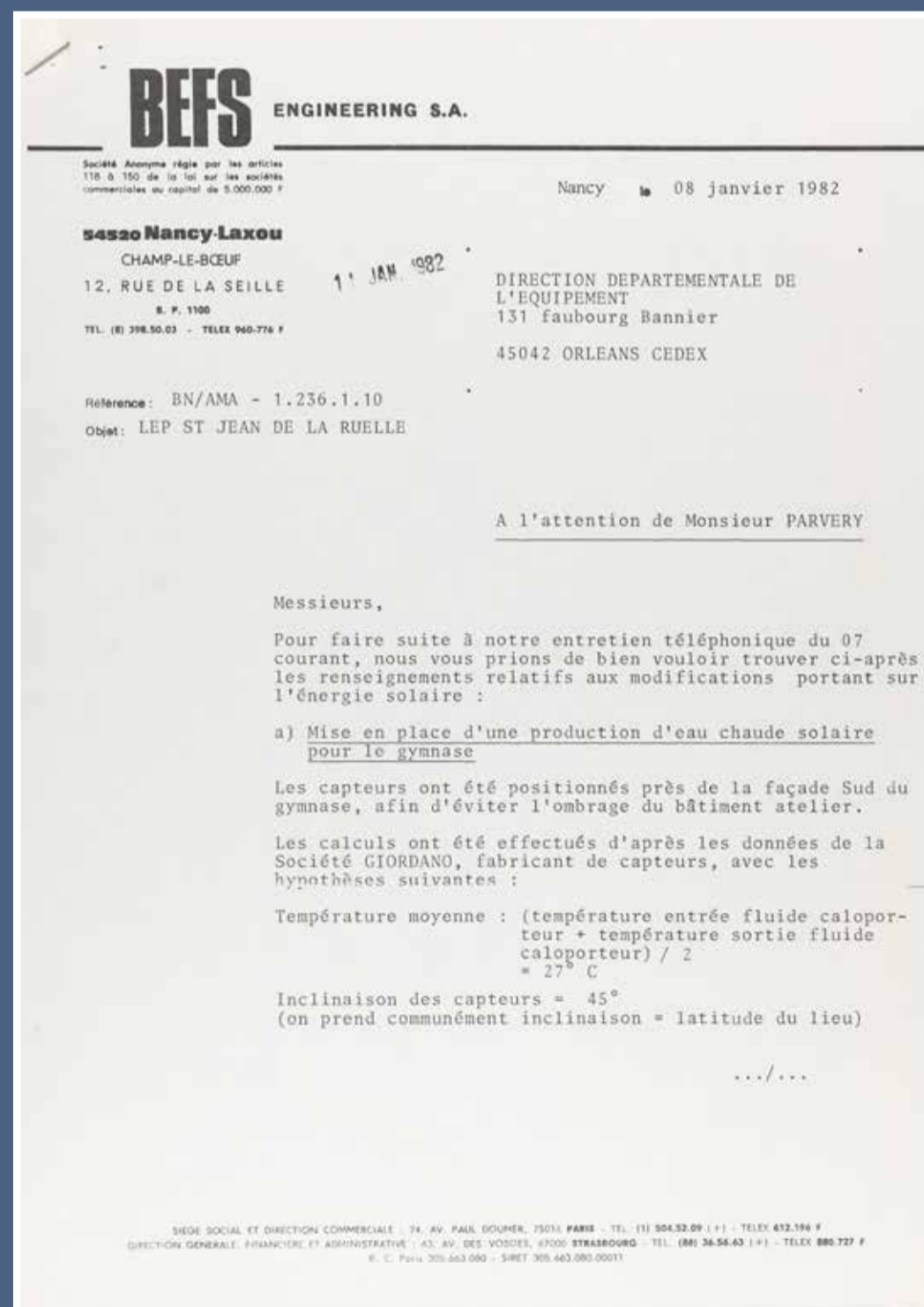


2 - Agriculteur travaillant avec son cheval à Chaingy, octobre 1977. (Arch. dép. du Loiret, 8 PH 364-3)

Le savais-tu ?

La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité ne cesse d'augmenter. En 2020, elle représentait 13,4 % de cette production en région Centre-Val de Loire, cependant loin derrière le nucléaire (près de 85 %).

La deuxième moitié du XX^e siècle a aussi été marquée par l'émergence du nucléaire civil et des débats qui l'ont accompagnée. Si, au départ, l'énergie nucléaire a été conçue comme un moyen d'assurer une indépendance énergétique à la France dans un contexte où les importations de pétrole augmentaient fortement, sa capacité à réduire les dégradations environnementales par rapport aux énergies carbonées a fait l'objet de discussions tant scientifiques que politiques. Aujourd'hui des énergies alternatives, comme l'électricité d'origine éolienne ou photovoltaïque, redistribuent en partie les cartes.



5 - Devis de panneaux solaires pour le LEP de Saint-Jean-de-la-Ruelle, fonds de l'OREAC, 8 janvier 1982. (Arch. dép. du Loiret, 1262 W 280)



6 - Photographie de panneaux solaires sur les toitures du collège de Meung-sur-Loire, in Loiret Mag, janvier-février 2014. (Arch. dép. du Loiret, 714 PR 1)

14.

Adapter les transports



1 - Un train à vapeur entre en gare de Coinces, photographie [années 1900-1920].
(Arch. dép. du Loiret, 30 FI 83)

À la fin du XX^e siècle, la prise de conscience de tous ces problèmes a conduit à repenser le rapport entre les humains et les modes de transport. C'est ainsi qu'a été décidée la piétonnisation d'une partie du centre-ville d'Orléans malgré la réticence initiale des commerçants. À la même époque, les adeptes de la bicyclette commencent à mettre en avant ses vertus pour l'environnement et la santé alors qu'elle avait été davantage conçue comme un loisir durant les années où la voiture individuelle triomphait.

Les transports constituent un enjeu crucial pour les questions environnementales. Le chemin de fer, dès le XIX^e siècle, utilise du charbon puis du gazole pour tracter les trains, mais c'est surtout l'essor des moteurs thermiques dans la deuxième moitié du XX^e siècle qui a multiplié les sources de nuisances. La démocratisation de l'automobile s'est doublée d'une augmentation notable des problèmes environnementaux : émissions massives de gaz à effet de serre, rejets de particules, construction de nouvelles routes pour absorber un trafic toujours plus dense, artificialisation des sols pour créer des parkings...



3 - Transport d'essence en camion-citerne, route nationale 20 à Chevilley en avril 1980.
(Arch. dép. du Loiret, CLVUE 14629)

À partir du XXI^e siècle, sous l'effet de la demande sociale et des décisions des autorités publiques, se développent les mobilités douces. Le vélo bénéficie ainsi de nouveaux aménagements et son intérêt est renouvelé par l'ajout de moteurs électriques et l'essor de l'usage du vélo pour aller au travail (vélotaf). Parallèlement, le transport par automobile est repensé. D'abord la voiture électrique permet de réenvisager les nuisances environnementales de ce mode de transport sans toutefois les éliminer. Ensuite le covoiturage connaît une croissance spectaculaire car il apparaît comme une alternative satisfaisante à la voiture individuelle tant en ce qui concerne l'environnement que son coût financier. Enfin, les transports en commun se font plus écologiques : tramways et bus électriques font désormais partie du paysage orléanais.



4 - « La rue de la République devient piétonne » panneau explicatif du sens de circulation dans les rues adjacentes, 28 juillet 1993.
(Arch. dép. du Loiret, CLVUE 25354)



6 - Aire de covoiturage, Saran, 27 janvier 2024.
Cl. Sylvain Négrier.

Le savais-tu ?

Selon les statistiques gouvernementales, 2,5 millions voitures circulaient en France en 1953 contre 15,5 millions en 1975 et 38,7 millions en 2022.

Le Loiret compte 260 km d'itinéraires cyclables principaux, dont la Loire à Vélo (Eurovéloroute 6) et la Scandibérique (Eurovéloroute 3), qui permettent de traverser l'Europe à vélo sur plusieurs milliers de km ! En 2025, la boucle cyclable « Loiret au fil de l'Eau », de 304 km, sera entièrement réalisée et ouverte aux usagers.



2 - Echangeur de la Belle-Croix, Olivet, septembre 1970.
(Arch. dép. du Loiret, 4 PH 873)

5 - Dessin issu de la revue Metropolis de décembre-janvier 1977 et reproduit dans un rapport de la direction régionale de l'équipement du Centre.
(Arch. dép. du Loiret, 1099 W 11)



15.

Vers des espaces ruraux durables

Dans l'imaginaire collectif, les campagnes constituent des espaces naturels. Or les espaces ruraux sont profondément transformés par les activités humaines car une forêt exploitée ou un champ cultivé correspondent à une artificialisation du paysage. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'agriculture loirétaine est restée globalement respectueuse de l'environnement malgré l'utilisation croissante de produits phytosanitaires pour enrichir les sols ou lutter contre les espèces végétales et animales considérées comme nuisibles.

La mécanisation des travaux agricoles est restée limitée, l'utilisation des chevaux ou des bœufs restant la norme pour satisfaire les besoins en puissance de traction jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Pour permettre une agriculture plus productive, le recours à des tracteurs et à toute une gamme de machines agricoles ainsi qu'à des produits chimiques, s'est considérablement accru dans la deuxième moitié du XX^e siècle. L'impact environnemental de l'agriculture s'en est trouvé augmenté. De son côté, l'irrigation des champs, devenue usuelle, fait peser de lourdes contraintes sur les ressources en eau dans le Loiret.



1 - Départ pour les champs à Bazoches-les-Gallerandes, carte postale, [années 1930-1970]. (Arch. dép. du Loiret, 11 FI 10207)

Le savais-tu ?

Le développement durable veut concilier les intérêts de la société, de l'économie et de l'environnement. Cette idée a été popularisée par le rapport Brundtland pour l'ONU en 1987.

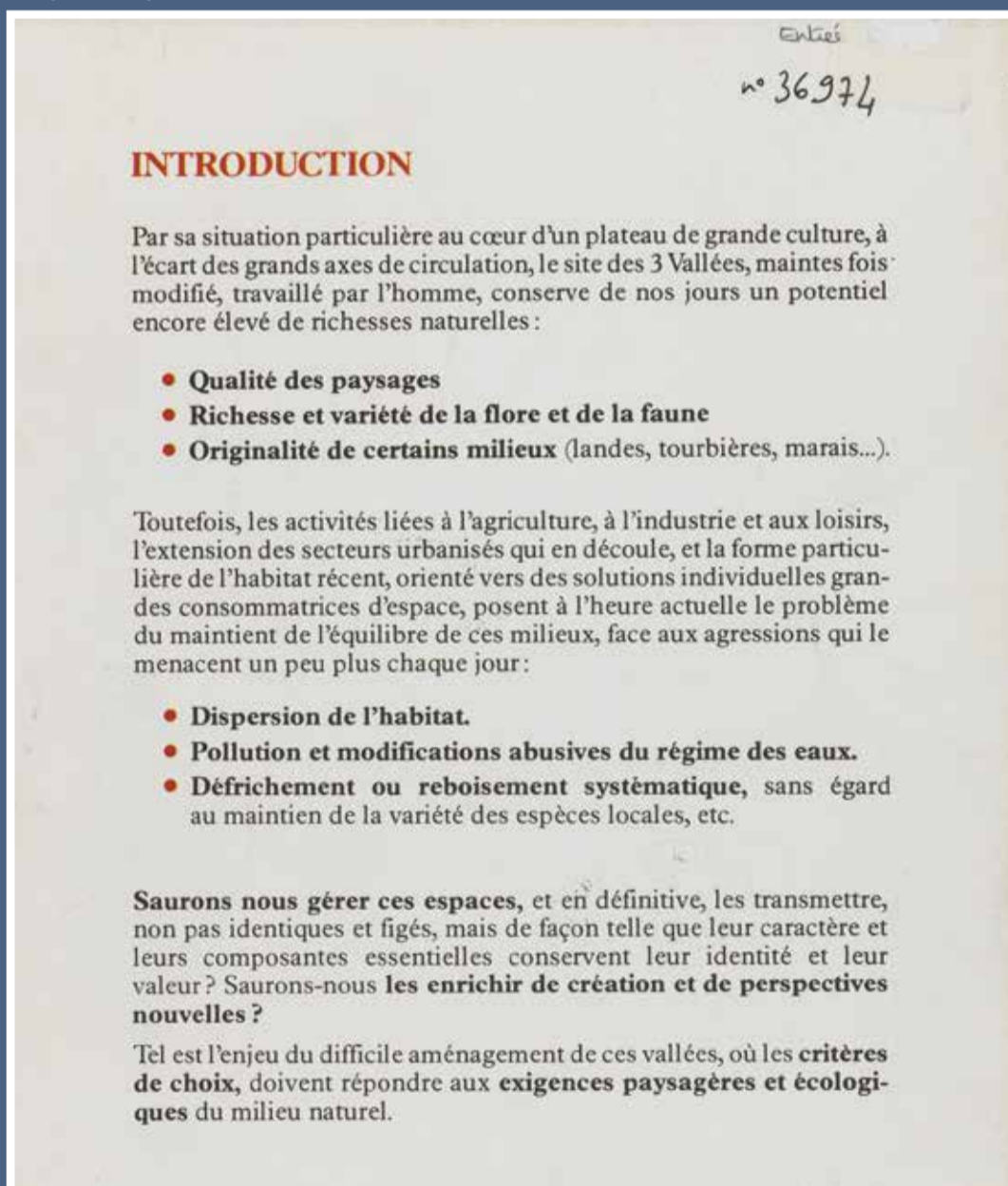
Dans la logique du développement durable apparu à la fin du XX^e siècle, la gestion des espaces ruraux s'est adaptée aux nouvelles exigences en matière de protection de l'environnement. L'idée que l'agriculture, l'élevage, la sylviculture devraient adopter une gestion durable s'est progressivement imposée. Désormais les réglementations, nées de la volonté politique, poussent à une transition vers une exploitation de ces espaces davantage conforme aux nécessités écologiques.



3 - Panneau d'information près du chantier de la déviation de Jargeau, 18 avril 2022. Cl. Sylvain Négrier



4 - « Le maintien du système agricole ligérien en aval d'Orléans », in *Les cahiers du Val de Loire-patrimoine mondial*, n°4, 2008. (Arch. dép. du Loiret, BR 13854)



5 - Introduction de la carte « 3 vallées en Pithiverais : l'œuf, la Rimarde, l'Essonne. Un milieu naturel exceptionnel à mieux connaître et à préserver », délégation régionale à l'architecture et à l'environnement et direction départementale de l'agriculture, sans date. (Arch. dép. du Loiret, BR 14855)

2 - Matériel d'irrigation de 225 m de long, à Chevannes, août 1971. (Arch. dép. du Loiret, CLVUE 6410)

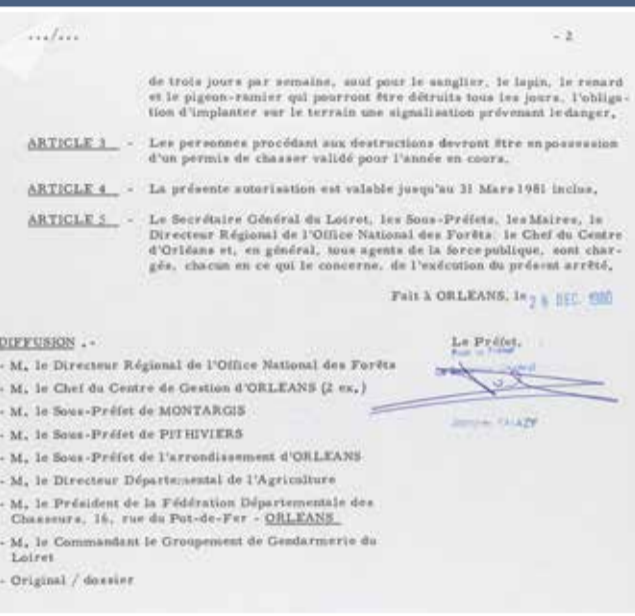


16.

Changer de regard sur les animaux

Jusqu'au XX^e siècle, la population a considéré que les animaux sauvages étaient une ressource comme une autre dans laquelle on pouvait puiser pour se nourrir ou pour en tirer des produits secondaires (habits, graisse, plumes...). La chasse et la pêche sont d'ailleurs des activités pratiquées dès l'installation des premiers humains dans le Loiret. Au Néolithique, la domestication de la faune et le développement de l'élevage ont permis de mieux satisfaire les besoins de la population. Ce faisant, cela a abouti à classer les animaux entre ceux qui paraissaient utiles et ceux qui semblaient nuisibles, dans le cadre plus général de la mise en place d'une domination des humains sur la nature et sans forcément tenir compte de l'équilibre des écosystèmes.

La lutte contre les espèces nuisibles s'est déployée avec l'autorisation des autorités publiques. Ces dernières réglementent et parfois organisent les prélèvements qui leur semblent nécessaires pour limiter la prolifération des animaux indésirables. Cependant il ne s'agit le plus souvent que d'un point de vue, le caractère nuisible d'un animal étant largement subjectif, tout

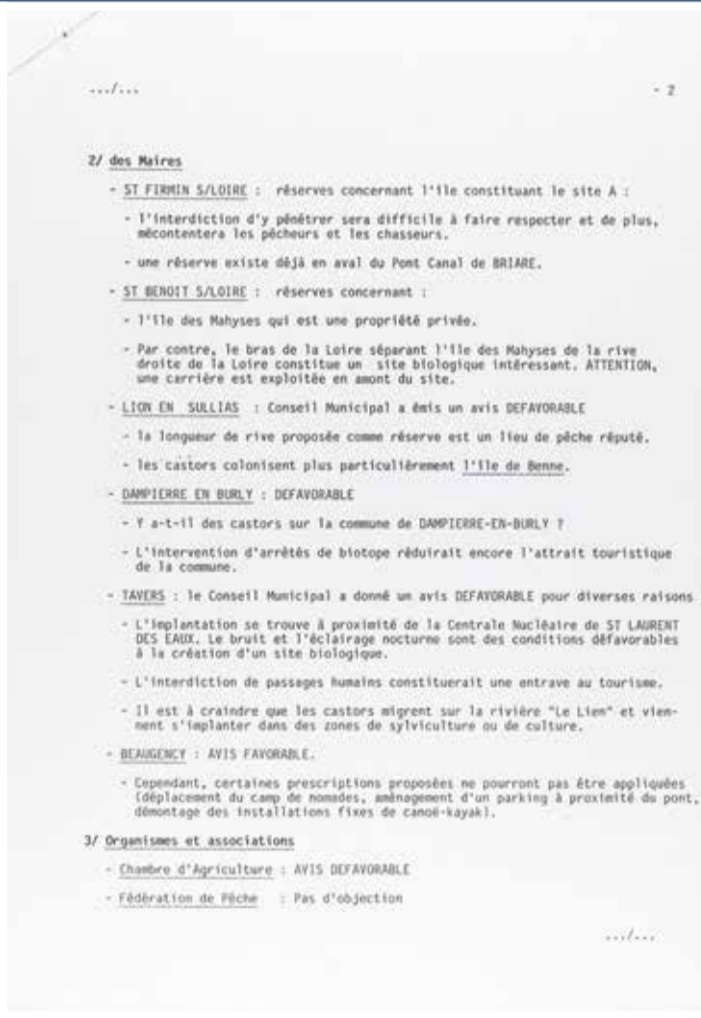


2 - Arrêté autorisant l'ONF à détruire ou faire détruire les animaux nuisibles dans les forêts domaniales gérées par le centre d'Orléans, préfecture du Loiret, le 26 décembre 1980. (Arch. dép. du Loiret, 1294 W 346)

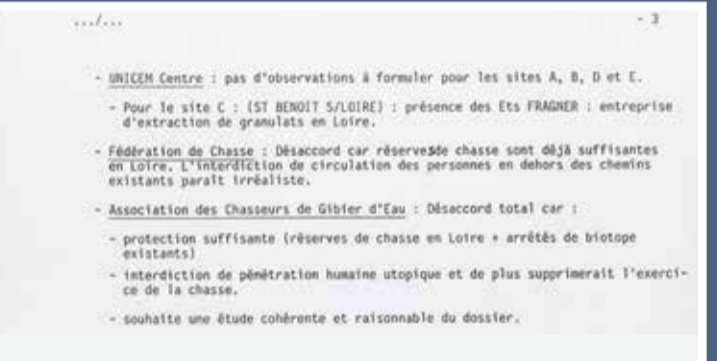
comme la « mauvaise herbe » qui pousse spontanément est en réalité la mieux adaptée au milieu où elle pousse. Conséquence de cette prise de conscience, de nombreux animaux autrefois pourchassés sont aujourd'hui protégés, à l'image des cormorans, des renards, des blaireaux...

De plus l'extinction massive des espèces, désormais bien documentée, impose une réaction propre à garantir le maintien de la biodiversité. Cela suppose

des mesures de préservation par la création d'espaces de vie protégés et par l'interdiction de tuer des membres des espèces en danger.



3 - « Une richesse à préserver, les sternes de Loire », affiche de l'Association des naturalistes orléanais et de la Loire moyenne, d'après un dessin de Denis Chavigny, 1988. (Arch. dép. du Loiret, 12 FI 1939)



4 - Synthèse des avis des services, mairies, organismes et associations consultés sur le choix d'un site de protection de biotope de castors européens, 1986. (Arch. dép. du Loiret, 1294 W 371)

1 - Croquis extraits de l'article « L'appauvrissement de la Sologne. La chasse et la culture divorceront-elles ? », coupure de presse, Fonds Roger Gauthier. (Arch. dép. du Loiret, 46 J 31)

Le savais-tu ?

La législation française reconnaît les animaux comme des êtres vivants doués de sensibilité dans l'article 515-14 du code civil, et le code rural, dans son article L214-1, interdit d'infliger de mauvais traitements aux animaux domestiques, apprivoisés ou en captivité.

UNE RICHESSE A PRESERVER

